

DES CÔTÉS MAL CONNUS DU CARDINAL

PHOTO LUC SIMON PERRAULT, La Presse



Un insatiable besoin d'affection...

... et une très grande peur de la mort

La biographie du cardinal évoque des aspects restés obscurs de certaines réalisations



MICHELLE LACHANCE

collaboration spéciale

Cinq heures du matin. Le téléphone sonne: le cardinal est mort. J'ai peine à y croire. Il nous a fait tant de frousse, ces dernières années, que j'en étais venue à penser qu'il était immortel.

Impossible de me rendormir. Je l'entends me confier qu'il a peur de la mort. Oui, lui aussi, comme le commun des mortels, malgré sa foi inébranlable, malgré l'usure du corps, il redoutait la fin. «Qu'est-ce que le bon Dieu va m'envoyer? se demandait-il. Un cancer? Une congestion cérébrale? Un arrêt du cœur? Je suis seul, tous mes parents sont partis, mes amis disparus. Je suis tout surpris de voir que je suis encore là. Je ressens une certaine angoisse. Une grande solitude. Chaque jour me rapproche de l'échéance...»

La seconde d'après, il s'était ressaisi. Il parlait de la maîtrise de soi indispensable pour affronter sereinement la vieillesse et philosophait sur la condition humaine. Il redevenait intarissable. Puis sans que rien ne le laisse prévoir, il empruntait à nouveau le ton de la confidence: «S'il fallait qu'un jour ça flanche et que je tombe dans le coma, dans une vie végétative. Ah! quand je vois mes confrères plus jeunes que moi et qui sont confus. Il n'y a rien de plus pénible que des gens qui ne peuvent plus tenir un langage cohérent.»

Dieu merci, le cardinal Léger est pour ainsi dire mort debout. Au bout de son rouleau, c'est sûr, mais lucide jusqu'aux derniers moments. Quatre jours avant la fin, il a quitté son lit d'hôpital pour aller recueillir des fonds pour ses œuvres. Il a arraché la permission à son médecin et, muni d'une bombonne d'oxygène, il s'en est allé faire ce qu'il aimait le plus au monde: parler haut et fort, captiver son auditoire, le faire rire, le faire réfléchir. Il a livré son chant du cygne puis il a sagement regagné sa chambre à l'Hôtel-Dieu, heureux comme un roi.

Ça l'amusait quand je lui disais que ses médecins l'hospitalisaient de temps à autres parce que c'était le seul moyen qu'ils avaient trouvé pour l'obliger à se reposer. Car c'était ça le plus dur. L'impuissance. Ne plus pouvoir déplacer des montagnes, être confiné à un fauteuil roulant quand il y avait tant à faire pour soulager la misère humaine. «Dependre des autres pour mes moindres besoins, vous ne savez pas comme c'est humiliant...»

Vous dire qu'il était heureux? Non, il ne pouvait pas l'être. Jusqu'à la fin, il a porté sur ses épaules toutes les misères du monde. Je le revois dans son bureau de la rue de l'Épée, recroqueville dans son fauteuil. Il avait les traits tirés et n'avait rien avalé depuis la veille. «Je n'ai pas dormi de la nuit, expliquait-il en secouant la tête. Vous avez vu les nouvelles à la télévision? Des corps déchiquetés par les obus, des

hommes qui se battaient pour attraper le pain lancé du haut des airs par un avion militaire, des petits enfants déshydratés aux yeux révilés, c'était insoutenable.» Il passait ensuite des heures à se demander comment les hommes pouvaient se comporter ainsi vis-à-vis d'autres hommes. Il comprenait alors qu'on puisse douter: «La condition humaine est scandaleuse quand on la regarde dans son ensemble, admettait-il. Toutes ces misères du tiers monde, cette dislocation des institutions les plus vulnérables comme la famille. Comment réagir devant le sida? Comment un Dieu infiniment puissant et bon permet-il qu'il y ait des plaies hideuses sur la face de l'humanité? La référence à un Dieu créateur n'est pas toujours facile.» Le doute...

Un insatiable besoin d'affection

Mais a-t-il jamais été heureux? En d'autres temps peut-être, surtout lorsqu'il se sentait aimé. Étrange, cet insatiable besoin d'affection chez un homme qui avait pourtant été un fils chéri, un prêtre admiré, un évêque adulé. Ces dernières années, ce sont les adolescents qu'il voulait conquérir. Il visitait les polyvalentes, ces écoles qu'il exérait parce qu'elles n'avaient ni fenêtres, ni salles de jeux et où les enfants en étaient réduits à s'asseoir par terre. «Dans mon temps, on avait au moins des tables de billard.» Au chapitre de l'éducation, il devenait facilement nostalgique, un rien amer: comment ces usines pouvaient-elles propulser les jeunes dans le monde nouveau de la haute technique, des naissances in vitro? «On nous a tellement accusés d'être des éteignoirs, nous, l'Eglise. On a sorti les religieux des écoles. On a introduit un nouveau système. Bon, il fallait des changements. Mais ont-ils été heureux?»

N'empêche qu'il voulait à tout prix que les jeunes aux cheveux verts ou au crâne tondu, en veste de cuir et jeans troués l'adoptent, lui, l'homme d'un autre siècle. Et il ne reculait devant rien pour arriver à ses fins. Il fallait voir son sourire en coin lorsqu'il rentrait d'une visite d'école: «Je leur ai dit que j'étais un chef punk et ça a marché, lançait-il fièrement.» C'était vrai, la magie avait encore une fois opéré. Il pouvait alors leur parler de la drogue, ce fléau qui le hantait.

C'est aussi dans l'humour qu'il enrobait ses moins bons coups. Moi qui lui ai consacré plus de 700 pages, je n'ai pas de mérite à avoir repéré les moments de sa vie dont il était le moins fier. Mais s'il admettait ses faiblesses, c'est comme il savait les justifier! Ainsi, il reconnaissait s'être laissé emporter par l'accueil triomphal que lui avait réservé la foule massée à la gare Windsor par un froid polaire, en 1953, après avoir reçu le chapeau cardinalice. Mais il ne manquait pas une occasion de se moquer de lui-même en mimant son célèbre «Montréal, ô ma ville, tu as voulu de faire belle pour accueillir ton pasteur et ton prince...», sans pour autant se blâmer: «Il est évident qu'aujourd'hui je n'emploierais pas les mêmes mots. Mais l'accueil était royal, j'étais en rouge de la tête aux pieds. Que j'aie eu cette explosion se comprend.»

Il y a des sujets pourtant qu'il n'aimait pas aborder. Ainsi c'est toujours avec un léger malaise qu'il parlait de la démission forcée de monseigneur Joseph Charbonneau, son prédécesseur. Pour écrire cette tranche de sa vie, je devais savoir si oui ou non il avait trempé dans cette affaire puisqu'il vivait alors à Rome et qu'il avait ses entrées chez le pape. Dans toutes mes recherches, je me heurtais à un mur, et, dans mes interviews, au silence des témoins du temps comme à celui du principal intéressé. Son journal intime, qu'il m'avait confié en toute confiance, laissait clairement voir son inquiétude quant à ce qui allait advenir de lui mais rien de plus. J'étais sous l'impression qu'il soupçonnait ce qui se tramait...

Une seule chose était sûre. Monseigneur Joseph Courchesne, alors évêque de Rimouski et son ami personnel, avait bel et bien circulé dans les antichambres de la curie romaine. Dans un brouillon que j'avais décidé de lui faire lire, à lui qui n'avait jamais demandé à voir une seule ligne de mon manuscrit, j'avais émis l'hypothèse que monseigneur Courchesne avait convaincu le pape Pie XII de démettre monseigneur Charbonneau de ses fonctions. Le lendemain matin, il n'était pas tout à fait 6h30 lorsqu'il m'appela. Il était catastrophé: «Non, me dit-il, ce n'est pas comme cela que les choses se sont passées. Je vais vous le prouver.» Il passa les jours suivants à réclamer des documents confidentiels qu'on ne m'aurait jamais remis et me les confia pour éclairer ma lanterne. Il ressortait que monseigneur Courchesne s'était rendu à Rome pour plaider la cause des grévistes d'Asbestos et non pour avoir la tête de l'archevêque de Montréal. Officiellement du moins...

Quant à lui, il aimait croire que, si son prédécesseur, de passage à Rome, avait accepté l'aide qu'il lui avait offerte, il aurait pu l'introduire auprès des prélats qui devaient décider de son sort et cela lui aurait permis de donner sa version des faits. Mais, sans doute méfiant, monseigneur Charbonneau avait refusé net ses bons offices et le jeune monseigneur Léger s'en était trouvé blessé. Une blessure qui saignait encore de temps en temps: «Je ne souhaite à personne de succéder à un vivant qui en plus, est devenu un héros, disait-il pour clore la discussion. Ce n'est pas facile.»

En une trentaine d'heures d'interviews, nous avons parcouru son enfance au pied du majestueux lac Saint-François, ses études, ralenties par une santé fragile, sa vie de jeune prêtre en France où régnait l'anticléricalisme, ses heurts avec le monde syndical à Valleyfield. Il se moquait de sa naïveté de jeune missionnaire qui, en débarquant au Japon, pensait évangéliser les païens à la centaine et il parlait abondamment de son amitié pour Pie XII et de l'influence qu'avait eue Jean XXIII sur lui.

Lorsque nous avons abordé sa métamorphose déclenchée par la révolution tranquille, il avoua que, si la crise religieuse l'avait fait cruellement souffrir, la défection des prêtres avait été

son calvaire. Et c'est eux surtout qu'il voulait toucher, en décembre 1967, lorsqu'il avait quitté Montréal, sa ville et son confort, pour devenir simple missionnaire. Il espérait convaincre ceux qui remettaient leur vocation en question que la vie sacerdotale avait encore un sens. Qu'ils devaient se dépouiller et consacrer leurs vies aux plus malheureux des malheureux. Mais on ne l'a pas suivi et il en garda une profonde tristesse.

Désillusions au Cameroun

En abordant sa saison africaine, j'ai décelé un sérieux malaise. Pour la première fois, il lui arrivait de me suggérer de garder pour moi certains détails, quitte à les ajouter après sa mort. Il avait toujours peur de faire de la peine à quelqu'un. Ou de faire du mal à l'Eglise. Je l'ai même grondé un jour parce qu'il avait suggéré qu'il valait peut-être mieux taire la vérité si elle devait nuire à l'Eglise.

— Voyons, Eminence!

— Vous avez raison, avait-il dit, un peu à contrecœur. Enfin, je vous fais confiance.

Oui, la confiance que le cardinal Léger m'a témoignée m'a donné des ailes. Mais l'amitié qui nous a liés au fil des ans, a rendu la fin de l'entreprise périlleuse. Comment en effet raconter les cruelles désillusions qu'il avait connues au Cameroun en sachant qu'il allait souffrir en les lisant. Mon héros était allé au bout du monde pour secourir les plus démunis de la terre qui «non seulement crevaient de faim mais en plus, souffraient de la lèpre». Or son pays d'adoption lui avait bien vite fait comprendre qu'il était fort capable de s'occuper lui-même de ses problèmes. Il n'est jamais facile d'être la biographe rigoureuse d'un être vivant, attachant, âgé de plus de 80 ans.

Le cardinal vécu à Yaoundé dans l'isolement et le dénuement le plus total, seul dans sa modeste roulotte. Il souffrait d'être perçu comme un colonisateur blanc dans un pays qui cherchait précisément à s'affranchir. D'être considéré comme un homme riche, lui qui n'avait pas un sou vaillant. De s'attirer les hommages réservés aux grands, lui qui ne voulait plus porter autre chose que la soutane du missionnaire. «J'avais un certain idéalisme et j'ai eu un choc, dit-il. En 12 ans, je n'ai jamais été invité à la table d'un abbé africain sauf lors des tournées de confirmation. Il y a des gens qui ne se sont pas gênés pour me rappeler que le Cameroun, ce n'était pas la Rhodésie. Il y a des moments où je me suis rendu à l'extrémité de ce qu'un psychisme peut supporter.»

Au plus creux de la vague, il a découvert le drame de ceux qu'il appelait avec tendresse les enfants-reptiles, ces petits êtres atteints de poliomyélite et forcés de ramper sur le sol pour se déplacer. Avec l'argent que les Québécois lui avaient donné pour les lépreux, il leur a construit un centre de réhabilitation. «J'étais sûr que les donateurs comprendraient», expliquait-il. Son centre, il l'a ensuite remis à l'État avant de rentrer au pays la mort

dans l'âme. Un missionnaire part pour ne jamais revenir.

La bonne décision

A-t-il jamais regretté son changement de cap? Au moment de quitter Dorval, en décembre 1967, il s'était effondré dans les bras de son ami, le maire Jean Drapeau. A bord de l'avion, toute la nuit, la douleur de la séparation avait été physique. Il n'avait pas cessé de se demander si ce départ était vraiment nécessaire. Vingt-quatre ans plus tard, il était convaincu d'avoir pris la bonne décision. Non, il ne s'était pas trompé.

Le cardinal Léger avait pardonné au Cameroun de ne pas l'avoir accueilli à bras ouverts: «Rares sont les pays qui encouragent ceux qui les présentent à l'étranger comme ayant des problèmes insolubles, dit-il. Faire connaître le Cameroun au Canada dans l'opacité de la lèpre ou des enfants handicapés, ce n'était pas très diplomatique.» Et puis il voulait une reconnaissance sans borne à l'archevêché de Yaoundé, le cardinal Jean Zoa, qui l'avait hébergé dans son diocèse. Il savait trop bien qu'un cardinal blanc, un nord-américain d'apparence riche, pouvait être encombrant dans un diocèse africain.

Un jour, je lui ai demandé: Et si ça avait été à refaire? «Je partirais pour le Cambodge ou le Vietnam, avait-il répondu sans l'ombre d'une hésitation. Je bâtirais un hôpital. Ou un orphelinat, comme celui que j'ai fondé à Pataya, en Thaïlande.» Cette archée, c'était sa fierté et quand je suis allée en Asie, il m'avait fait promettre de passer par là. Inoubliable.

Un hôpital, une digue, un puits, autant de projets qu'il mettait sur pied. «C'est symbolique, reconnaissait-il, puisque je n'aide qu'une centaine de personnes alors qu'ils sont des milliers à avoir besoin d'aide.»

Je fouille dans mes notes. Je reconnais son écriture et mon nom souligné d'un trait épais sur un bout de papier. Il m'écrivait des petits billets car il se méfiait de sa mémoire et il ne voulait pas oublier telle anecdote ou le nom d'un témoin «encore vivant». A la fin, j'hésitais à lui rendre visite. Je savais à quel point il attendait le tome III de sa vie que j'avais en chantier et qui portait sur son périple africain. Mais en même temps, je le sentais inquiet. Allais-je raconter l'histoire tumultueuse du Carmel de Yaoundé? Rome l'avait chargé d'y apposer les cadenas à la suite d'une mystérieuse histoire de sorcellerie. Il m'avait recommandé de mettre des gants blancs pour parler de ce qu'il appelait «une sentine de sorcelleries».

Je pense à tout ce qu'il me reste à raconter et le cardinal me manque déjà. Car c'était un privilège dont peu de biographes jouissent que de tenir la trame de leur livre du héros lui-même. De le savoir toujours prêt à se livrer davantage et capable, non sans déchirements intérieurs, de se livrer de tout cœur.

L'auteur est rédactrice en chef de *Chatelaine*. Elle a publié aux Éditions de l'Homme les deux premiers tomes d'une biographie du cardinal Léger.

DIMANCHE, LE 17 NOVEMBRE, C'EST LA

GRATUIT ET CONFIDENTIEL
JOURNÉE DU NOTARIAT

Consultez un notaire gratuitement et confidentiellement sur toutes les questions qui vous préoccupent: testament, contrat de mariage, mandat notaire en cas d'incapacité, etc. Vous avez le droit de vivre en paix. Appelez-nous.

De 10 h à 17 h (514) 493-4337



Chambre
des notaires
du Québec

CJMS128
RADIO AM STÉRÉO
AU HÉLICOPTÈRE

Éditorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président et éditeur

Claude Masson
éditeur adjoint

Marcel Desjardins
directeur de l'information

Alain Dubuc
éditorialiste en chef

Le droit à « sa » mort

A peine 24 ans. Atteinte d'une maladie dégénérative. Physiquement finie, mais mentalement lucide. Maintenu en vie depuis deux ans et demi grâce à un respirateur.

Atroce situation. Pénible même de s'imaginer ce que peut endurer, dans sa tête autant que dans son corps, cette jeune dame hospitalisée à l'Hôtel-Dieu de Québec. C'est à fendre le cœur.



A-t-elle le droit de se laisser mourir? C'est, en son âme et conscience, son choix personnel qu'il faut respecter. Mais le veut-elle qu'elle n'a même pas la capacité physique de se donner la mort. Qui le fera pour elle?

L'euthanasie est interdite au Canada, en vertu du Code criminel. Mais s'agit-il d'euthanasie passive et non active. La dame ne demande pas d'injection ou de traitement particulier pour mourir sans souffrance. Elle veut l'arrêt des soins. L'arrêt du respirateur. Elle veut se laisser mourir naturellement. Le Code civil du Québec le lui permet: nul ne peut être soumis sans son consentement à des soins, quelle qu'en soit la nature.

Il s'agit d'une première cause du genre à être tranchée par les tribunaux au Canada.

Mais il faut reconnaître qu'il existe déjà des précédents au plan médical.

Une personne atteinte d'une tumeur maligne peut décider

de refuser les durs traitements de chimiothérapie et choisir de se laisser mourir d'un cancer irréversible.

Un témoin de Jéhovah, de par ses convictions religieuses, peut refuser toute transfusion de sang, au risque de sa vie.

Des personnes âgées sont débranchées après plusieurs jours ou plusieurs semaines quand un non retour à la santé est évident.

Des personnes accidentées gravement sont débranchées quand le verdict des médecins est catégorique: elles seront « légumes » ou mèneront une vie entièrement végétative.

Pourquoi, alors, madame N.B. ne pourrait-elle pas choisir de refuser le respirateur?

Entrent en ligne de compte les raisons humanitaires, morales, éthiques, judiciaires.

Humainement et moralement, la jeune dame est libre de choisir ce qu'elle veut faire de sa vie. Celle-ci lui appartient. Et elle possède toutes les facultés intellectuelles et mentales voulues pour choisir.

Au plan judiciaire, le suicide - si tant est qu'une décision de se laisser mourir pouvait lui être apparenté - n'est plus illégal au Canada. Elle est donc maîtresse de son sort.

Au plan éthique, il faut comprendre l'attentisme du médecin traitant et des autorités de l'Hôtel-Dieu qui ne veulent pas prendre sur eux de retirer le respirateur de leur patiente. Ils pourraient être accusés en vertu du Code criminel ou poursui-

vis pour négligence par des proches ou par des gens à la défense de la vie.

Comme la loi québécoise - le Code civil - et la loi canadienne - le Code criminel - viennent en contradiction, la décision du tribunal doit être basée sur les droits de la personne de disposer d'elle-même. Le juge qui sera saisi de la cause doit donc trancher en faveur du choix de la personne.

Le tribunal fera oeuvre utile s'il établit certaines balises avant d'autoriser une personne à mettre fin elle-même ou par intermédiaire à sa vie. Il devrait être démontré, par exemple, que la personne est saine d'esprit par les autorités médicales et psychiatriques; que la preuve médicale est faite que celle-ci ne reviendra pas à un état de santé acceptable; que son désir de mettre fin à ses jours n'est pas le fait d'un moment dépressif ou de découragement, mais qu'il répond à une certaine continuité dans les intentions.

Une fois ces critères et sans doute quelques autres établis, la décision de se laisser mourir naturellement plutôt que d'être maintenue en vie artificiellement appartient en propre à la personne concernée.

Dans le cas présent, ce ne sont ni des membres de la famille, ni le médecin traitant, ni des spécialistes, ni des amis ou conseillers ou de tierces personnes qui ont pris la décision. C'est la personne atteinte, en pleine lucidité d'esprit.

Le tribunal doit reconnaître et accorder à cette personne le droit de décider de sa vie.

Claude MASSON

Un recul pour la liberté de la presse

Le jugement de la Cour suprême qui justifie deux perquisitions effectuées dans des locaux de Radio-Canada constitue une inquiétante menace pour la liberté de presse.

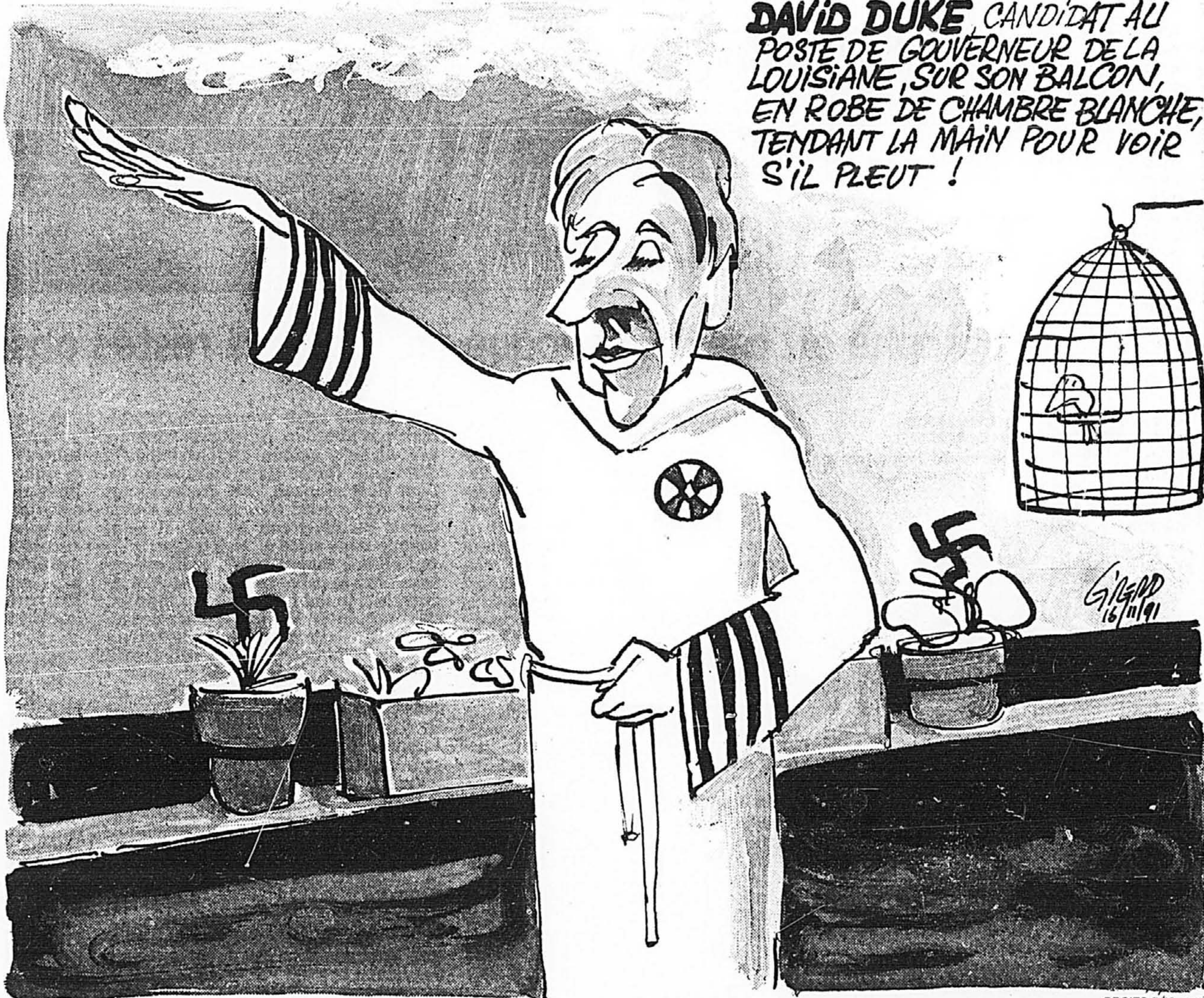
Dans sa décision, la Cour suprême estime qu'en saisissant des cassettes vidéo tournées lors de l'occupation d'un bureau de poste à Pointe-Claire et d'une manifestation contre une compagnie du Nouveau-Brunswick, la police n'a pas commis d'abus, ces documents ayant déjà été télédiffusés. Elle juge aussi que ces perquisitions n'ont pas affecté le fonctionnement de Radio-Canada. Et elle va jusqu'à suggérer qu'à l'avenir, les médias remettent volontairement leurs bandes vidéos à la police!

Ce jugement révèle une ignorance manifeste des exigences du journalisme. Ce n'est pas dans l'immédiat, mais à long terme, que l'on pourra mesurer l'impact de l'utilisation du matériel journalistique par la police: quand des manifestants refuseront de se laisser filmer, ou que des personnes hésiteront à divulguer des informations délicates de crainte que les médias ne puissent leur garantir l'anonymat. Quant à l'argument qui évoque le caractère public des documents saisis, il est difficile à comprendre. Si toutes les images captées par les caméras avaient été diffusées à l'écran, la police n'aurait pas eu à perquisitionner. Il lui aurait suffi d'enregistrer le bulletin de nouvelles...

La décision de la Cour suprême marque un recul par rapport à un autre jugement qu'elle a elle-même rendu en 1982. À l'époque, le juge Antonio Lamer avait fixé des conditions très strictes encadrant les intrusions policières dans l'univers des médias. Selon lui, celles-ci ne sont acceptables que si les informations détenues par la presse sont essentielles à l'établissement de la preuve. Et encore, il appartient à la police de démontrer qu'elle ne peut obtenir ces informations par d'autres voies.

Dans les deux cas mettant en cause Radio-Canada, cette démonstration n'a pas été faite. En transgressant ainsi un de ses jugements passés, la Cour Suprême met involontairement en lumière des flous législatifs qui exigent d'être corrigés.

Agnès GRUDA



DROITS RÉSERVÉS

À la mesure de l'Église humaine

Ce fut un grand émoi au Québec lorsque de Rome arriva la nouvelle de l'élévation de Paul-Émile Léger au cardinalat.

Nos pages ont rappelé ces deux derniers jours le cheminement de cet apostolat à peu d'autres comparable. Ce n'est pas mon propos d'en rappeler ici les étapes et les rebondissements, certains spectaculaires. J'eus cependant le bonheur d'entretenir avec le cardinal Léger des relations suivies, principalement par le biais de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger.

À plusieurs reprises je le rencontrai dans ce local de la rue de l'Épée, à Outremont, où il mettait en place les pièces de cet échiquier de la charité où se perpétuera sa mémoire: le Cardinal Léger et ses Oeuvres, l'Institut Cardinal Léger contre la lèpre (Fame Pereo), La Croix d'Or (organisme se consacrant aux enfants), Les Partenaires du Cardinal Léger, le Secours aux Aînés. Tout un appareillage par lequel il cherchait à couvrir de son généreux manteau les multiples facettes de la maladie, de la pauvreté, de l'abandon.

Ce n'était pas encore assez. En 1967 il démissionne, abandonnant la pourpre cardinalice pour la robe du missionnaire. Une période de recul l'avait mené à cette décision rare dans l'Eglise, inconnue au Québec. Sa raison? Cet homme de prières voulait retrouver le vrai sens de sa vie. Et ce sens, il le trouva dans sa lutte incessante à la pauvreté sous tous ses aspects.

Cette lutte le laissa souvent fatigué, durement touché dans son corps, mais jamais découragé. Il vint souvent, ces dernières années, me voir à mon bureau de La Presse. La pauvreté, celle qui touche les êtres humains, les créatures de Dieu, sans qu'elles aient été pour quoi que ce soit dans leur état malheureux, la pauvreté gratuite, il m'en parlait comme d'autres peuvent parler de l'écono-

mie. Car au-delà de l'immense humanisme qui l'habitait, il entretenait unedimension économique de la lutte à la pauvreté.

Cette dimension économique, il réussit à l'implanter dans notre société et à la développer en s'appuyant sur des aides sûres et efficaces auxquels il sut transmettre l'élan profond qui le poussait. De ses fréquentes visites au local de la rue de l'Épée, il pouvait recueillir la certitude que ses oeuvres « pros » péraient, si j'ose dire: c'est-à-dire qu'avec une économie de moyens exemplaire, elles apportaient une aide de plus en plus forte à ceux-là qui en avaient tant besoin. Il avait de quoi être fier: il ne l'était pas. Il pensait seulement au travail qu'il restait encore à faire...

Lors du Gala Excellence de La Presse d'octobre 1990 qui rendait un hommage spécial à Maurice Richard, il me confia qu'il se sentait toujours impressionné de voir ce que des Montréalais avaient pu accomplir dans leur vie et dont les galas précédents avaient souligné les mérites: Madame Jeanne Sauvé, Jean Duceppe et, cette fois, un extraordinaire athlète du hockey.

Il ne se voyait pas du nombre. Pourtant il l'était, dans ce groupe de modèles de notre société, comme l'étaient ceux-là dont j'ai rappelé, depuis le début de l'année, le souvenir personnel que j'en gardais au moment de leur départ définitif: Gérard Delage, Roland Giroux...

Cette fois, avec le cardinal Léger, c'est un autre monument qui s'élève dans notre souvenir collectif. Fleurissons-le de notre pensée et de ces gestes généreux que dans le silence de l'Au-delà il ne cessera de réclamer de nous.

Roger D. LANDRY
Président et éditeur

Le comité Castonguay-Dobbie est piégé par l'ambition de Chrétien

MARCEL ADAM

Parce que le Canada n'a pas su ou pu faire du processus de modification de la Constitution une opération agissant selon des règles extraordinaires, cette entreprise a toujours échoué sur les règles ordinaires du jeu politique.

Or, heureuse surprise! avec la création du Comité Castonguay-Dobbie sur le renouvellement du Canada, la politique cédait enfin le pas au politique.

Pour la première fois, les trois principaux partis politiques aux Communes, plaçant l'intérêt supérieur du pays au-dessus de leurs intérêts électoraux, étaient déterminés à faire en sorte que cette entreprise permette de sortir le pays de l'impasse fatale dans laquelle il se trouve depuis la mort de Meech.

Non seulement le PLC et le NPD ont-ils réagi avec mesure et prudence aux propositions de réforme constitutionnelle mis sur la table par le gouvernement conservateur, ils ont décidé de participer de manière constructive et désintéressée aux travaux du comité.

Contre tout espoir ces partis se réunissaient tout à coup, devant l'urgence de la situation, capables de travailler ensemble à une oeuvre historique, fût-ce au détriment de leurs ambitions partisans.

Mais il faut hélas déchanter. Depuis une dizaine de jours, le

démon politicien s'est emparé des libéraux et des néo-démocrates qui s'ingénient à faire obstacle à la remise en route du Comité C-D, que divers facteurs, et notamment les nombreux ratés de l'organisation, ont mis en panne l'autre semaine.

En insistant pour que le gouvernement conservateur démette de ses fonctions la coprésidente Dorothy Dobbie qu'ils considéraient trop incompétente et gaffeuse pour détenir ce poste, et en liant leur participation à son départ, ils ont paralysé le comité.

La tenant responsable des déboires du comité, ils l'accusent de s'être mal acquittée de la préparation des travaux et de l'organisation de ses déplacements dont elle avait la charge.

Joe Clark, qui est le ministre de tutelle de cet organisme, ne pouvait céder à un tel ultimatum sans perdre la face et risquer d'estroper dangereusement un crédit sans lequel il ne pourrait accomplir la mission de salut national qui lui a été confiée.

Il faut particulièrement montrer du doigt Jean Chrétien. C'est lui qui a ramené ses troupes dans le marécage partisan et induit le NPD à le suivre, en exigeant la tête de la coprésidente. Ce que ne réclamaient pas, dit-on, les membres libéraux du comité, avant que leur chef se place, et son parti avec lui, dans cette situation où il ne pourrait se dédire sans se tourner en ridicule.

Grâce à lui, le train du comité C-D est immobilisé sur une voie de garage, même si le ministre Clark avait retenu pratiquement toutes les suggestions des membres libéraux du comité en vue de remettre celui-ci en marche.

Pourquoi ce revirement subit de

Jean Chrétien? Parce que la présence de Dorothy Dobbie est susceptible de ruiner les chances de réussite du comité, et du même coup compromettre l'ultime chance du fédéralisme canadien? On peut en douter.

Ce comportement est si suspect qu'il oblige à s'interroger sur les motifs réels qui se cachent dans le dérapage politique de Jean Chrétien ces derniers jours.

Se pourrait-il que la haute cote de popularité de Joe Clark trouble davantage sa digestion que l'ineptie de Mme Dobbie? En visant celle-ci, Jean Chrétien ne cherche-t-il pas à atteindre celui-là? En court-circuitant le comité C-D ne tente-t-il pas de démolir son oeuvre pour mieux discréditer le seul ministre conservateur qui lui porte ombrage?

Il n'est sans doute pas indifférent pour Chrétien que Clark soit le seul politicien fédéral pouvant briser éventuellement son rêve de devenir premier ministre du Canada.

Ce temps-ci, des sondages révèlent en effet que M. Clark est le ministre le plus crédible de ce gouvernement, et plus populaire, de beaucoup, que son chef. Plus inquiétant encore pour le chef libéral: il remporterait une victoire décisive s'il dirigeait son parti aux élections.

Comment croire que ce soit simple coïncidence si le chef libéral a choisi ce moment pour redevenir le politicien qu'il s'interdisait d'être depuis deux mois?

Il est difficile de ne pas conclure de cette magouille que ce n'est pas l'avenir du Canada qui empêche Jean Chrétien de dormir mais le sien.

Opinions

Le Cardinal, le Québec et l'autorité

JACQUES DUFRESNE
collaboration spéciale

Dans le village où j'ai grandi, il y avait deux sortes d'enfants : ceux qui devaient rentrer à la maison le soir à sept heures pour réciter le chapelet en famille avec le Cardinal... et les autres.

Quelques années plus tard, j'ai pu enfin voir de mes yeux l'homme qui rythmait nos soirs. Il avait reheussé de sa présence pourprée les fêtes du centenaire du collège où j'étais pensionnaire.

À ce moment-là, le cardinal Léger était prince de l'Église au sens littéral du terme : l'immense autorité de l'Institution romaine passait par sa personne. Il poussait l'orthodoxie au point d'éloigner des théologiens qui, étant ouvertement partisans de la théorie de l'évolution, refusaient d'interpréter littéralement le récit de la Genèse sur les origines de l'homme et des espèces animales. Dans le même Québec, le frère Marie-Victorin avait adhéré à la théorie de l'évolution 30 ans plus tôt.

Il n'empêche qu'en 1962, le cardinal Léger faisait partie de l'avant-garde au Concile Vatican II et l'on sait — Claude Ryan et Gérard Pelletier l'ont rappelé cette semaine — comment il se laissa peu à peu séduire par les idéaux de la Révolution tranquille. Qui donc a dit que le Québec est passé de l'ancien régime à la post-modernité en moins d'une génération ? S'il y a une personne dont la carrière résume cette marche forcée, c'est bien le cardinal Léger.

On sait la discrétion avec laquelle, après une gloire que les rois eussent pu lui envier, il est passé dans une ombre à peine illuminée par les distants éclats de ses voyages en Afrique. Cette retraite a coïncidé avec l'affaiblissement de l'autorité au Québec : celle de l'Église d'abord, mais aussi par voie de conséquence, celle des parents et des enseignants.

L'entrée dans la modernité

L'entrée du Québec dans la mo-

dernité ne pouvait se faire autrement. Car la modernité, c'est Galilée qui fait triompher les démonstrations de la raison contre les arguments d'autorité de l'Église et c'est Descartes qui instaure le doute méthodique.

Où en sommes-nous dans ce projet de substitution de la raison à l'autorité ? Nous avons assez vite rattrapé les sociétés les plus avancées. Cela ne prouve pas hélas ! qu'ici comme ailleurs c'est vraiment la raison qui a triomphé.

Au moment où, comme tout jeune intellectuel qui se respectait, je guerroyais pour la modernisation du Québec, je me souviens d'avoir lu, dans *Les Frères Karamazov* de Dostoïevski, cette phrase troublante pour un moderne de fraîche date : « Il n'y a pas de plus vif désir et de plus constant souci dans l'homme devenu libre que celui de se donner un maître au plus vite. »

Faut-il s'étonner qu'à peine initiés à la modernité, bien des jeunes Québécois, parmi les plus généreux et les plus éveillés, soient entrés dans le marxisme comme leurs aînés étaient entrés dans les ordres ? Il y eut aussi les sectes, les chapelles, dans le monde des lettres et des arts, comme dans celui des religions.

La grande abdication

Ce n'est toutefois pas cette substitution d'un maître à un autre qui me paraît troublante. Elle était normale et prévisible. Il y a pour la raison une chose pire que l'abdication devant une personne, c'est l'abdication devant les faits.

Cette sorte d'abdication est tellement répandue que personne ne songe à s'en étonner. Abdiquer devant un fait c'est, par exemple, se laisser impressionner par un lieu, une date. Comment peut-on s'opposer à un mouvement qui a pris naissance à New-York ? Comment peut-on penser ainsi en 1991 ? 1991 arrive après 1990, il n'y pas de doute. C'est un fait. Mais s'il suffit de se hisser sur un tel promontoire pour accéder au mieux voir, n'importe qui peut formuler un jugement avec autorité. C'est pourquoi Valéry notait qu'en critique, la nouveauté est le critère de ceux qui n'ont pas de jugement.

Les pseudo-raisonnements de ce genre reçoivent trop souvent la sanction universitaire. Bien qu'héritée de Galilée et Descartes, la méthode universitaire, qui doit en principe servir à établir les faits essentiels ayant valeur de preuve, se dégrade souvent au point de n'être plus qu'une manière conformiste de prendre appui sur des faits accessoires. La date de publication d'une recherche, le nombre des références qui y sont associées, le réseau auquel appartient l'auteur sont des faits accessoires.

Vous devez par exemple vous prononcer sur les nouvelles techniques de reproduction selon les règles universitaires. Qu'allez-vous faire ? Vous allez repérer le premier rapport officiel fait sur le sujet. En l'occurrence, celui de la Commission anglaise Warnock, paru au début de la décennie 1980.

C'est un excellent rapport si l'on part du point de vue que la perfection consiste dans ce cas non pas à trancher, mais à concilier élégamment des positions incompatibles. C'est un rapport médiocre si l'on estime que la perfection consiste à juger selon des principes qu'on a eu le courage d'expliquer.

La plupart des chercheurs ne se posent même pas la question de la valeur intrinsèque du rapport. Ce qui leur importe et leur suffit, c'est qu'il soit le premier. Par un effet de la mécanique des références, le rapport Warnock a pris de plus en plus d'importance du seul fait qu'il a été le premier. M^{rs} Warnock est elle-même devenue une autorité mondiale, une papesse de la bioéthique. Ceux et celles qui ont suivi ses cours deviennent à leur tour des autorités dans leur pays respectif.

Ce qui est gênant dans cette histoire, ce n'est pas qu'on revienne à l'argument d'autorité, — on y revient presque toujours et M^{rs} Warnock mérite sans doute plus que d'autres l'hommage qui lui est rendu — c'est le procédé mécanique par lequel une autorité est imposée.

Tout le mal qu'on se sera donné pour aboutir à une forme dégradée de l'argument d'autorité ! À tout prendre en effet, et du strict point de vue du moderne qui entend assurer le règne de la raison, une autorité comme celle d'une É-

glise est préférable à celle qui est produite par la mécanique des références.

Les grandes religions ont des traditions qui inspirent le respect à l'être le plus rationnel. Descartes lui-même s'est trouvé très heureux de pouvoir prendre appui sur la morale catholique en attendant d'en avoir une qui ait passé l'examen de sa raison d'une façon plus satisfaisante.

Tandis que la mécanique des références peut conférer l'autorité à n'importe quelle thèse et à n'importe quel auteur. Le seul aspect positif de cette anti-méthode, c'est le pluralisme qui l'accompagne ; il ne l'accompagne toutefois pas toujours et pas nécessairement pour très longtemps. Quand on a pris l'habitude d'abdiquer devant les faits, on est sans défense devant la force, qu'elle prenne la forme d'un diktat individuel ou celle d'une pression de la majorité. Dans l'Allemagne nazie, il s'est trouvé abondance de juristes pour conférer autorité aux auteurs et aux thèses que l'on sait.

Le problème de l'autorité n'est jamais réglé. L'exemple du Québec le prouve bien. L'Église qui au Québec détenait toute l'autorité en matière de morale et d'éducation s'est totalement effacée. Rien ne l'a remplacée de façon satisfaisante. Ni la raison, ni l'État, ni une autre religion.

Lorsque d'aventure une grande idée surgit dans ce paysage terne, elle le traverse dans l'indifférence générale, faute d'une institution assez forte pour la faire sienne et lui donner corps.

Tel est le sort qui attend probablement les idées de Jean Larose (1) et de Paul-Émile Roy, (2) tous deux professeurs de littérature, l'un à l'université, l'autre au cégep, et tous deux persuadés qu'il faut initier les jeunes aux grands auteurs plutôt que de les abandonner aux diktats de professeurs qui substituent leur autorité personnelle à celle qui, dans une société moderne, devrait normalement être dévolue à la raison et à l'État où elle s'incarne.

(1) *L'amour du pauvre*, Éditions Borel, Montréal 1991.(2) *Une révolution avortée. L'enseignement au Québec depuis 1960*, Préface de Pierre Vadeboncoeur, Éditions du Meridien, Montréal 1991.

Lysiane Gagnon

Le jour du Souvenir

Lundi dernier, jour du Souvenir, je me suis demandé ce que cela voulait dire pour les jeunes. Savaient-ils même ce qu'évoquait le coquelicot épinglé aux revers des manteaux ?

Diraient-ils, comme le veut la phrase célèbre : « Hitler, connais pas » ? Sans doute, hélas.

Moi, Hitler, je connais. Je sais pourquoi — et surtout contre quoi — des milliers de Canadiens se sont battus. Non pas que j'en aie quelque souvenir personnel, évidemment, mais ma génération a été l'une des dernières à bénéficier d'un enseignement axé sur l'histoire et sur le reste du monde, non pas seulement sur le « vécu » des élèves.

Il est bien évident, comme l'a si bien rappelé l'écrivain Jean Larose dans *L'Amour du pauvre*, qu'un enseignement qui ne mise que sur l'univers étriqué et les expériences infiniment limitées des élèves abolit l'histoire, la pensée abstraite, la formation, en un mot la connaissance.

Il y a quelques années, à un colloque sur André Laurendeau, je tombe sur un professeur de sciences politiques, un intellectuel connu et respecté, qui me dit combien il trouve cette initiative utile — pour ses étudiants surtout.

« Ils ne savent pas qui était Laurendeau », dit-il. Je m'étonne : quoi, des étudiants d'université, et en sciences po par-dessus le marché, n'ont jamais entendu parler d'André Laurendeau ? Indulgent, le professeur réplique : « Mais voyons, ils sont bien trop jeunes pour l'avoir connu. »

Cette remarque m'a estomaquée. Lui aussi semblait trouver normal qu'on ne connaisse que ce qu'on a personnellement vu, touché, senti, comme si la seule référence était la lecture des journaux quotidiens, comme s'il n'y avait pas les livres pour se renseigner sur ce qui s'est passé avant et ailleurs, comme si les enseignants n'étaient pas là pour cela, précisément : ouvrir à l'élève les portes d'univers inconnues.

Laurendeau ? Trop loin dans le temps. Hitler ? Encore plus loin dans le temps et l'espace. Quant au reste, l'Antiquité, la Chine, la Renaissance, n'en parlons pas : un grand trou noir. Je-me-moi n'étais pas là, donc cela n'existe pas.

* * *

À ce refus de l'abstraction, s'ajoute une mauvaise digestion de l'idéologie pacifiste, qui a imprégné le milieu enseignant au point d'occulter ces pans vitaux de l'histoire de l'humanité que sont les grands conflits mondiaux.

Depuis les guerres de décolonisation, depuis surtout le Vietnam, le recours aux armes a mauvaise presse, et c'est très bien, aussi bien que la maternité et la tarte aux pommes : il est bien évident que les solutions diplomatiques sont infiniment préférables aux boucheries — quand c'est possible. Ce ne l'était pas quand les Nazis ont déferlé sur l'Europe. Mais qui, parmi les jeunes, savent que ce que l'on célébrait, lundi dernier, c'était la Liberté ?

Il y a quelques années, le journaliste Jean-V. Dufresne s'élevait contre les fonctionnaires du ministère de l'Éducation qui avaient rejeté des documents d'information sur la Première Guerre mondiale émis à l'intention des classes du secondaire par le ministère des Anciens combattants sous prétexte que « nombrilisme oblige — l'on n'y parlait pas assez de la lutte contre la conscription, et que cela risquait de « laisser croire que la guerre a des effets positifs ».

Dufresne répliqua, dans *Le Devoir*, avec une indignation qui lui venait des tripes. « La guerre n'a pas eu d'effets positifs ? Chers fonctionnaires, allez donc demander aux cadavres de Vimy à qui vous devez vos libertés syndicales ! », écrivait-il, leur reprochant leur « interprétation politiquement abrutée de l'histoire... comme s'il n'y avait pas d'autre temps et d'autres lieux pour s'interroger sur nos petits conflits constitutionnels. »

Et aux pédagogues incultes pour qui l'histoire des deux guerres mondiales se réduit au mouvement québécois contre la conscription. Dufresne rappelle que « si les Canadiens français ont dit non à King, le Québec a compté dans les rangs de l'armée canadienne plus de volontaires par capita que toute autre province canadienne... Et ne me dites pas que c'était à cause de la Dépression ! Les Prairies des années 30, victimes de la sécheresse, les Terre-Neuviens victimes de la famine, n'étaient pas moins pauvres que les habitants de la Vallée du Saint-Laurent. »

* * *

La même inculture historique se manifeste au Canada anglais. Lundi, dans le *Globe and Mail*, Robert Martin, un professeur de droit qui a perdu son père au front, dénonçait le fait que les deux principaux manuels d'histoire du Canada contemporain proposés aux étudiants inscrits aux cours d'histoire du Canada dans les universités passent presque entièrement sous silence la Deuxième Guerre mondiale et la participation canadienne aux forces alliées.

Les années 39-45 n'y sont abordés que sous deux angles : l'entrée des femmes sur le marché du travail et l'internement des Canadiens d'origine nipponne. Rien sur le fascisme, rien sur le nazisme, rien sur le militarisme japonais. Rien non plus sur les 40 000 Canadiens qui sont morts pour que d'autres vivent en liberté. Tout ce que ces livres d'histoire retiennent de l'épisode, ce sont les verbes comme le honteux traitement réservé aux Japonais canadiens... comme si le pire cas d'« intolérance raciale », entre 1939 et 1945, était survenu au Canada ! L'héroïsme — il y en a eu, tout de même — est effacé.

Aucun de ces deux livres ne fournit le moindre éclairage sur les raisons de la guerre de 39-45, écrit en substance le professeur Martin. On ne l'analyse qu'indirectement, à l'aide d'un discours moral emprunté aux feuilletons télévisés : les guerres surviennent parce que les gens ne sont pas gentils, parce qu'ils sont « intolérants ». « Quelqu'un qui voit l'histoire de cette façon, dit-il, ne saurait expliquer Hitler et le nazisme. Aussi bien, alors, ne pas en parler. »

Quant à lui, il dit avoir « perdu son père deux fois ». La première fois en 1944, et la seconde, en constatant que ses compatriotes « s'activent à abolir l'histoire ».

Très pauvres Noirs contre pauvres Noirs : la guerre

FRANCINE PELLETIER
collaboration spéciale

SOWETO

« C'est ça l'apartheid », dit la reine de Soweto et grande dame de la lutte antiapartheid, Albertina Sisulu, pointant du doigt le champ de maisons miniatures sagement clôturées, qui défilent à notre droite. Je m'attendais à un bidonville immonde, un enchevêtrement incroyable de misère et de violence et tout ce que je vois, pour l'instant, c'est un genre de Brossard ratatiné : des centaines de petits cubicules, méticuleusement délimités, plutôt petits mais assez propres, qui tapissent les verts environs de Johannesburg.

Ce n'est pas la misère qui frappe, à prime abord, à Soweto. Ce sont ses clôtures. Des clôtures de fer forgé, de géraniums, parfois de barbelés. Mais des clôtures, toujours. Et puis, cette autoroute à quatre voies qui tranche le fameux township sud-africain en deux.

« Tous les jours, il y a des gens qui meurent là-dedans. Il y a de la malnutrition et des taudis épouvantables mais le gouvernement, vous comprenez, soigne les apparences. Il nous a construit une bien belle route, vous ne trouvez pas ? »

Assise un peu coincée dans la petite Toyota bleu poudre louée exprès pour l'occasion, Albertina Sisulu scrute, l'air un peu las, l'entourage. Épouse de l'ex-compagnon de prison de Nelson Mandela et actuel vice-président de l'ANC, Walter Sisulu, elle-même vice-présidente de la Ligue des femmes de l'ANC, Albertina Sisulu est — tout le monde le dit ici — la femme la plus populaire d'Afrique du Sud. Plus encore que Winnie Mandela (très contestée depuis le meurtre d'un de ses gardes du corps), c'est elle la « mère de la nation ».

« Ma Sisulu ! », crie-t-on des Kombis (petites camionnettes servant d'autobus) quand on l'aperçoit sur la rue. Soixante-quatorze ans bien sonnés, M^{me} Sisulu a vécu plus de la moitié de sa vie à Soweto. Elle y vit d'ailleurs toujours. Elle connaît ce haut lieu de l'apartheid comme le fond de sa poche et, aujourd'hui, elle m'y amène. « J'ai une dette envers les Canadiens »,



Photothèque La Presse, Reuter

Scènes de la vie quotidienne en Afrique du Sud noire.

me dit-elle en riant. Vous êtes, après les Suédois, les gens les plus accueillants du monde. »

Ville d'ortoir par excellence — les townships ont été créés pour loger la population noire travaillant dans les grands centres urbains sud-africains — Soweto est à l'image même de ce pays : un noeud de vipères paré de beaux atours. Un bidonville monumental (six millions d'habitants, trois fois la population de Johannesburg) mais qui sait aussi avoir l'air petit bourgeois.

C'est ici, en 1976, que la révolte des Noirs a explosé pour de bon et c'est ici aussi, en 1991, que l'avenir de l'Afrique du Sud est en train de se jouer. Certains diraient, de se perdre.

À Msuenguoville, un des quartiers pauvres de Soweto, Elvina Adams, elle, croit que c'est la fin du monde qui s'en vient. « La Bible l'a dit, affirme-t-elle. Les temps difficiles annoncent que la fin approche. »

Elvina Adams vit avec son mari et ses sept enfants dans une seule pièce d'environ six pieds par quatre, où s'entassent un poêle, une table, des chaises et un petit appareil télé. Il n'y a pas d'électricité ici ; alors, la télé, c'est uniquement pour l'appareillage. Il n'y a pas d'eau non plus, seulement un robinet collectif à quelques maisons d'ici. Quand la famille Adams s'apprête à dormir, il faut sortir tout le mobilier dehors afin d'étendre les paillasons par terre.

Mais ce n'est pas la misère qui fait dire à Elvina Adams que la fin du monde approche. C'est la violence. Comme bien des quartiers pauvres de Soweto, celui-ci est ré-

gulièrement la cible d'attaques perpétrées par des bandes d'hommes ivres mort, brandissant des lances, des haches et même, des AK-47.

Ces hommes sont pour la plupart des Zoulous, originaires de la province du Natal et membres du mouvement Inkatha. Ils sont ici dans l'espoir de trouver du travail et vivent seuls, dans des conditions plus déplorables encore que bon nombre de résidents de Soweto.

« Pouvez-vous imaginer un homme adulte violentant un enfant de trois ans ? », dit tout à coup M^{me} Sisulu.

Parce que le viol (l'Afrique du Sud détient le record mondial du viol) fait aussi partie des atrocités commises dans cette épidémie de violence, opposant Noirs contre Noirs, qui ravage les townships depuis plus de deux ans. Depuis, ironiquement, que l'apartheid a été officiellement classé chose du passé par le gouvernement de Klerk.

« C'est une stratégie du gouvernement pour nous diviser et nous affaiblir », explique ma guide.

Il y a certainement des raisons politiques derrière toute cette violence. On sait aujourd'hui que le mouvement Inkatha, grand rival de l'ANC, et beaucoup plus conservateur que ce dernier, a été financé par le ministère de la Défense sud-africaine. On sait que les assaillants sont très souvent « escortés » par la police lors de leurs attaques.

En créant ainsi la zizanie parmi les communautés noires, le gouvernement minoritaire blanc (il y

a cinq millions de Blancs ici pour plus de 30 millions de Noirs) peut se vanter d'être le seul capable de gouverner correctement le pays. Une stratégie, dit-on, qui récolte étonnement de succès par les temps qui courent. C'est qu'il n'y a pas que les Blancs qui ont peur. Face à ce « new South Africa » qui émerge, bon nombre de Noirs ainsi que d'Indiens et de Métis ont peur eux aussi et se laissent donc tentés par la soi-disant stabilité proposée par le gouvernement de Klerk.

La violence s'explique aussi par la lutte des classes qu'on retrouve dans les townships et, en fait, dans toute la société sud-africaine. Les attaques qui, à chaque semaine, font des victimes sont ni plus ni moins qu'une guerre entre les super-pauvres et les un peu moins pauvres ; ceux qui n'ont rien du tout et ceux qui en ont un peu. Une guerre qui a été déclenchée par l'espoir de temps nouveaux et envenimée par le fait que pour ceux qui se retrouvent au bas de l'échelle, l'avenir ne tient aucune véritable promesse.

Mais il y a encore une autre raison pour la violence. La violence fait partie intégrante de l'Afrique du Sud. Toute l'histoire de ce pays regorge de violence, en commençant par les grands massacres entre les Xhosa et les colons hollandais il y a 300 ans, en passant par les camps de concentration britanniques où des milliers de Boers sont morts au tournant du siècle, à venir jusqu'à l'institutionnalisation de l'apartheid en 1948.

« Dans tous les pays du monde, explique Monty Narsoo, un analyste politique sud-africain, les pauvres violent pour survivre. Ici, on vous tue avant de vous voler. Tuer est une partie essentielle du modus operandi en Afrique du Sud. »

Les conséquences de toutes ces guerres de clan, et le besoin de vengeance qui en découle, n'est nulle part plus évident qu'aux « clip town shacks », un fouillis de tôle ondulée qui sert d'abris aux trois millions de squatters de Soweto. « C'est ici que meurent des gens à toutes les semaines », dit, dépitée, Albertina Sisulu.

C'est ici, en effet, que la violence atteint des sommets vertigineux comme en témoignent les voitures renversées qui, en guise de barricades, ceinturent cet amas de misère. C'est ici que Soweto, en fait, devient vite un enfer.

Ici que si on est Blanc, et a plus forte raison femelle, on commence à avoir peur...

Trois témoins de l'époque du cardinal

Il fut de deux époques



GERARD PELLETIER

collaboration spéciale

Un journaliste me demandait hier, au cours d'une interview téléphonique: «Croyez-vous que nous connaîtrons encore, à Montréal, des chefs religieux comme le cardinal Léger?» A quoi j'ai répondu: «Non!» fermement, sans la moindre hésitation. D'autres viendront (ou sont déjà venus) qui seront grands mais d'une autre manière. Et cela pour deux raisons.

La première, c'est que le style ecclésiastique a profondément changé depuis l'époque où M^{gr} Léger fut désigné d'abord comme archevêque et plus tard comme membre du Collège des cardinaux. Veut-on une idée du contraste entre les deux époques: 1950 et 1980?

En 1950, un archevêque — et à plus forte raison un cardinal — ne se présentait guère en public que vêtu de la pourpre romaine et entouré d'une suite de caudataires et de prélats. On ne pouvait manquer de le voir venir!

Alors que trente ans plus tard, en France, je croisai dans une réception un citoyen du Québec que je rencontrais pour la première fois. Il vint vers moi en me tendant la main et s'identifia: «Jean-Marie Fortier, archevêque de Sherbrooke» — tout comme un autre aurait dit: ouvrier du textile, avocat ou plombier.

La pompe cardinalice

Le cardinal Léger appartenait par tempérament et par toute sa formation à la première de ces deux époques. Il portait avec un grand naturel les habits (aujourd'hui démodés) de la pompe cardinalice. Il ne se sentait pas le moins du monde gêné par les attributs de sa haute fonction.

Je me souviens qu'une année, en décembre, les étudiants de l'université l'avaient taquiné, dans leur journal le *Quartier latin*, en lui souhaitant pour étrennes: «Une seconde Cadillac.» Le Cardinal insista pour rencontrer les jeunes auteurs de la plaisanterie et protester devant eux, en toute candeur, que s'il roulait en Cadillac, c'est qu'il avait exprimé à son entourage le désir d'utiliser une voiture «comme celle du pape» et qu'on lui avait procuré celle-là.

Sa présence dans une paroisse ne passait pas inaperçue. Il portait la *cappa magna* comme vous et moi le veston sport, et l'on se trompait grandement si l'on croyait que la masse des fidèles lui en tenait rigueur. Au contraire. On lui était reconnaissant d'illustrer ainsi la dignité du culte et d'honorer les plus modestes paroisses de sa présence en majesté. Telle était l'époque. J'ai connu des laïques qui agissaient de même. Pour se présenter dans une réunion de travailleurs syndiqués, afin d'y revendiquer les droits de la femme, Thérèse Casgrain revêtait son plus beau Chanel, portait ses plus beaux bijoux. Et les militants, j'en suis témoin, appréciaient qu'elle ne maquillât pas à leur intention le comportement de grande bourgeoise qui lui était naturel.

De même le Cardinal. Il n'a jamais modifié, pour prêcher dans les paroisses ouvrières, le style oratoire qui lui convenait si bien. Il faisait confiance à tous ses auditoires. Il savait parler aux gens simples de leur vie quotidienne mais il le faisait avec la même éloquence et dans la même langue châtiée dont il usait devant les publics les plus huppés. Surtout, il y mettait le même contenu spirituel — qui était rarement banal.

La sève évangélique

Rentrant à Montréal après dix ans d'absence, en 1984, je l'entendis dans ma paroisse dont il était l'invité. Ce n'est pas sans appréhension que je le vis s'approcher du lutrin. Il avait vieilli. Nous l'avions reçu à Paris, cinq ans plus tôt; il nous avait alors paru malade, déprimé. Mais à Saint-Léon, ce fut une joie de l'écouter. Il prononça ce jour-là une des plus belles homélies qu'il m'ait été donné d'entendre, pleine de sève évangélique et d'une profondeur de pensée peu commune. Changement notable: il ne s'abandonnait plus, comme autrefois, au lyrisme qui l'avait rendu parfois grandiloquent.

Mais une certaine grandiloquence faisait partie de la rhétorique qu'on aimait, dans les années 50. C'était le temps, en politique, des derniers grands témoins du discours électoral à l'emporte-pièce: Lionel Chevrier, Jean Lesage, Georges-Émile Lapalme. Au sein du clergé, le cardinal Léger fut peut-être le dernier praticien d'une certaine éloquence religieuse, comme il le fut d'un gouvernement ecclésiastique où le culte de la personnalité n'était pas absent. Il aura été à l'Église du Québec ce que le comte d'Essex fut jadis à la monarchie anglaise: l'ultime et la plus haute incarnation d'une certaine grandeur, d'un certain style, le dernier représentant d'une espèce disparue à jamais, éteinte parce que le contexte qui la justifiait n'existe plus aujourd'hui.

Mais contrairement à ses prédécesseurs, M^{gr} Léger a magnifiquement survécu à la période qui se terminait et qu'il avait illustrée. On dit parfois de tel grand personnage qu'il fut l'homme d'une époque; celui-ci fut l'homme de deux époques. Et c'est ce qui donne à sa vie une qualité si exceptionnelle.

Il est très rare qu'arrivé à la cinquantaine un homme entreprenne un virage aussi spectaculaire que celui de M^{gr} Léger en 1967. Il l'avait amorcé beaucoup plus tôt, à la faveur du concile oecuménique Vatican II. À compter de cet événement capital, ceux qui l'avaient connu de plus ou moins près depuis 1950 assistèrent dans l'étonnement le plus complet à la conversion (je ne trouve pas de mot plus juste) qui s'opérait en lui. «Ce n'est plus le même homme» disaient ses amis.

Je ne sais pas si cette conversion transforma sa vie intérieure; je n'ai jamais vécu assez près de lui pour constater rien de tel. Mais son attitude face aux réalités du siècle, l'humble soumission aux faits dont il fit preuve à compter de ce moment contrastait étrangement avec les positions rigides qu'il avait défendues jusqu'alors sur de nombreux sujets. Il avait proclamé, par exemple, dans les années 50, que le Québec possédait «le meilleur système d'éducation au monde». Mais une fois la Révolution tranquille en route, il ne fit rien pour empêcher la réforme radicale, au contraire. Naguère conservateur, il se montrait de jour en jour plus ouvert au changement.

Son orthodoxie devenait moins pointilleuse. Ses jugements sur les hommes se modifiaient. Il était certes peiné de certains phénomènes qui se produisaient dans l'Église: abandon de la pratique, départ de nombreux clercs et religieux. Mais il savait en identifier les causes et ne blâmait personne. Il sut même reconnaître que sa propre personnalité ne convenait plus à la direction collégiale inaugurée dans l'Église. Ce furent alors sa démission comme archevêque et son départ pour l'Afrique.

Le cardinal Léger que je retrouvai à Montréal en 1984 avait rejoint de plusieurs décennies. Mieux encore: il était plus jeune d'esprit et de cœur qu'on ne l'avait jamais connu. Il avait acquis un sens de l'humour, une aisance dans ses relations avec son entourage, un sens du relatif qui faisait désormais pendant au sens de l'Absolu qu'il possédait depuis toujours.

Et la seconde époque de sa vie, il sut l'illustrer par une attention de chaque jour au problème le plus grave du XX^e siècle finissant, celui du tiers monde misérable et sous-alimenté aux portes de l'Occident nanti.

Militant de la Jeunesse étudiante catholique, l'auteur participa à la fondation de *Cité libre*, fut ministre, puis ambassadeur du Canada à Paris, et ensuite aux Nations unies.

Un homme de l'avenir



PAUL LACOSTE

collaboration spéciale

C'est surtout dans sa fonction de chancelier de l'Université de Montréal que j'ai eu l'avantage de connaître le cardinal Léger. Dans ce rôle, plus encore peut-être que dans tous les autres, on constate une évolution non seulement profonde mais étonnante au cours des années. Devenu chancelier en même temps qu'archevêque en 1950, son arrivée à l'Université fut accueillie avec beaucoup de réserve. Il succédait à monseigneur Charbonneau, généralement bien vu des professeurs et des étudiants pour son ouverture d'esprit et surtout pour sa résistance au moins relative aux pressions exercées sur l'Université par le gouvernement Duplessis.

Dès le début, le nouveau chancelier obtint un succès inespéré, soit un accord avec le même gouvernement sur une nouvelle charte universitaire qui fut alors perçue comme un compromis acceptable entre l'Église et l'État, même si aujourd'hui elle nous apparaît comme un invraisemblable anachronisme. Dans l'exercice de sa fonction, le nouveau chancelier se montra prudent et modéré, mais sans se départir du style un peu rigide et solennel qui était le sien à cette époque.

Lors de son retour spectaculaire de Rome après avoir été fait cardinal, il y eut à l'Université une impressionnante cérémonie, théoriquement académique, mais dans laquelle on sentait bien que la qualité de prince de l'Église l'emportait de beaucoup sur celle de chancelier.

Un peu plus tard survint une intervention, étonnante même dans les années 50: le Cardinal voulut imposer aux facultés des cours obligatoires dits de «théologie professionnelle». Une telle décision, impensable aujourd'hui, aurait déjà provoqué une levée de bouclier au cours des années 60. En son temps, elle donna lieu à une résistance passive et les cours furent bientôt abandonnés.

La Révolution tranquille

Tout de suite après vint la Révolution tranquille et le cardinal parut comprendre que les temps changeaient et cela d'une façon irréversible. Incité du reste par le pouvoir politique à faire certains changements à l'université, il nomma en 1961 un premier vice-recteur laïque, muni d'un large mandat, et quelques années plus tard un premier recteur laïque. En cela, il était un précurseur, car toutes les universités francophones du Canada étaient dirigées par des ecclésiastiques.

Toutefois, ces importants changements ne constituaient pas encore une véritable réforme de l'université, puisque son statut juridique demeurait. Dans la pratique cependant, le cardinal prenait déjà une distance à l'égard de l'administration. Il présidait les séances du conseil avec sa maîtrise habituelle, intervenant très peu mais dominant toujours l'assemblée par la seule force de sa personnalité.

Puis vint la grande transformation de l'université en 1967. Elle devenait une institution séculière, sauf dans sa faculté de Théologie. Paradoxalement, le cardinal transportait en même temps sur la montagne cette faculté logée jusque là au Grand Séminaire. Cette décision n'allait pas de soi car elle allait être certes beaucoup plus difficile pour l'archevêque d'exercer son autorité sur des professeurs et des étudiants plongés dans un milieu universitaire devenu très pluraliste que dans les murs d'un séminaire.

L'attitude du cardinal à cette époque le fait apparaître sous un jour nouveau. Il ne se contentait pas, comme on l'a dit souvent, d'accepter l'inévitable, mais il allait au devant du changement. En effet, le gouvernement de l'Union nationale ne lui imposait certes pas la laïcisation et les pressions venues de l'intérieur de l'université n'auraient sans doute pas suffi, du moins à court terme. Il fit preuve à cette occasion d'une grande lucidité et même de beaucoup de courage, car les résistances ne manquèrent pas dans les milieux conservateurs du clergé. Et ici encore, le cardinal fut un précurseur, si étonnante que la chose nous paraisse aujourd'hui.

D'une façon ou d'une autre, les autres universités catholiques suivirent l'exemple de Montréal et quand fut créée l'Université du Québec deux ans plus tard, elle n'eut pas de statut confessionnel.

Il y a quelques années, il me demanda: «Y a-t-il encore de l'anticléricalisme à l'Université?» Je lui répondis que non, donnant quelques exemples de l'évolution des mentalités. Il parut satisfait et j'eus l'impression qu'il disait, intérieurement, à ses détracteurs: «Vous voyez...»

Cette action du cardinal à l'université éclaire peut-être son attitude à l'égard de l'ensemble des réformes que provoqua en éducation la Révolution tranquille. À une certaine époque, il avait souhaité publiquement et solennellement — et je cite de mémoire — «que la politique n'étende pas sa main profane sur l'arche sacrée de l'éducation». Mais quand vint le rapport de la Commission Parent, il accepta volontiers, en autant que je sache, la création d'un ministère de l'Éducation et le remplacement du Conseil de l'instruction publique dans lequel les évêques occupaient une place très importante par un conseil neutre comportant simplement deux comités pour les aspects confessionnels de l'enseignement.

On imagine mal aujourd'hui l'ampleur et la puissance de l'appareil cléricale qui encadrait l'ensemble de l'enseignement chez nous, appareil auquel le haut clergé avait jusque là tenu comme à la prunelle de ses yeux. Certes la confessionnalité demeurait dans maints secteurs, mais elle s'atténua sérieusement et de plus en plus dans les faits. Je ne saurais dire si le cardinal Léger a joué un rôle dominant dans l'acceptation par l'Église de cette lourde perte de pouvoir et d'influence, qui se retrouvait du reste à des degrés divers dans d'autres secteurs, par exemple dans le domaine de la santé et des affaires sociales, dans les relations de travail et jusque dans le droit familial où s'annonçait la banalisation du divorce et le mariage civil. Du moins accueillait-il toute cette évolution avec une sérénité semble-t-il plus qu'apparente.

«Un cardinal suit le pape»

À un journaliste qui lui demandait d'expliquer son changement d'attitude, il répondait, évoquant Jean XXIII: «Un cardinal suit le Pape.» La réponse paraît un peu courte, quand on songe à son rôle au Concile, où il précéda beaucoup plus qu'il ne suivit. Il semble plus juste de voir chez cet homme une évolution personnelle très profonde qui l'amena à une perception de l'Église toute différente de celle des années 50. On peut alors se demander s'il lui fut vraiment si difficile de voir les évêques perdre une grande part de leurs attributions accessoires et de l'influence qu'elles comportaient. Il dut souffrir bien plus de l'affaiblissement à l'intérieur même de l'Église du Québec, de la baisse de la pratique religieuse, des départs dans le clergé et de la chute des vocations.

On a souvent prétendu que le Cardinal ne pouvait s'adapter à la nouvelle situation. À moins qu'il ne l'ait avoué lui-même, j'ai de grands doutes à ce sujet. Il me semble au contraire qu'on pouvait très bien imaginer l'archevêque de Montréal poursuivant sa mission dans un autre contexte et dans un style différent. Son talent et la richesse de sa personnalité lui permettaient de rayonner et de briller en toutes circonstances et ses dernières années passées à Montréal ont démontré qu'il savait maintenir une présence et une autorité morale exceptionnelles même démuné de tout pouvoir et de tout appareil. Du reste, s'il avait voulu simplement sortir d'une situation qu'il n'aimait plus, il aurait pu choisir une retraite confortable plutôt qu'une nouvelle carrière en Afrique dans des conditions très difficiles et même de son propre aveu, souvent très pénibles.

Il me paraît plus juste de voir dans son départ brusqué une réponse à un appel des plus démunis et à une volonté de renouvellement en profondeur. On a dit souvent de lui qu'il était un homme d'une autre époque, mais je me demande à quelle époque on a vu beaucoup de cardinaux prendre le chemin de l'Afrique pour s'occuper des lépreux. Le cardinal Léger m'apparaît au contraire beaucoup plus comme un homme de l'avenir.

Quoi qu'il en soit des interrogations que peut susciter tel ou tel aspect de sa vie ou de sa personnalité, l'ampleur et la qualité de l'homme qu'il reçoit aujourd'hui témoignent du souvenir qu'il laisse, celui de la grandeur.

L'auteur fut recteur de l'Université de Montréal, de 1975 à 1985.

Il était un mutant



JEAN-PAUL LEFEBVRE

collaboration spéciale

Un homme vient de mourir qui occupera tout un chapitre dans l'histoire du Québec.

Arrivant de Rome à Montréal en prince triomphant d'une Église toute puissante, en 1950, Paul-Émile Léger a quitté son trône pour sa mission auprès des pauvres d'Afrique en 1967. Entre-temps, il avait été transformé ou secoué (le choix entre ces deux verbes exigerait une biographie complète) par l'action combinée du concile Vatican II et de la Révolution tranquille vécue au Québec.

Avant la grande tourmente des années soixante, l'Église du Québec s'affirmait comme législatrice de la vie des chrétiens. L'accent était mis sur la discipline morale, les rites religieux et la méfiance envers «le monde». Dieu était présenté comme le juge et le Magistère de l'Église comme son procureur. Malgré tout, les relations étaient étroites entre les mandataires du Royaume de Dieu et les gestionnaires de César!

Puis, le grand vent soufflé par l'Esprit sur tous les évêques du monde réunis à Rome autour du bon pape Jean et la tornade démocratique qui a balayé la plaine du Saint-Laurent firent miroiter l'image d'une Église purifiée de ses richesses, qui mettrait désormais l'accent sur la liberté de conscience, sur le commandement de l'amour (le plus grand selon l'Évangile), voire même sur une présence des chrétiens au monde et un dialogue entre tous les croyants.

Le Dieu juge cédait le pas au Christ, modèle de l'homme! C'était tout un changement, auquel le cardinal de Montréal a pris une part active. Cette mutation exigeait de son Eminence révérendissime de devenir M. le Cardinal.

Une fleur dans la couronne

On me demande de fournir une fleur dans une couronne mortuaire. En moins de cent lignes, il n'y a place que pour petite rose, et son épine!

En 1962, j'étais permanent à la CSN. Le Cardinal Léger, qui vivait alors sa première incarnation, celle du Prince de Ville-Marie, me proposa d'être l'un de ses trois représentants au sein de la Commission des écoles catholiques de Montréal. À cette époque, était-ce possible, la loi constituant la plus grosse commission scolaire du Québec stipulait que l'archevêque de Montréal devait nommer trois des commissaires, le gouvernement du Québec quatre.

Un jour de 1964, le président de la commission, Marc Jarry, vint me voir. Il était vert pâle! «Je viens de recevoir un appel du ministre de l'Éducation. Le Cardinal a téléphoné directement au Premier ministre Lesage pour lui demander d'utiliser son autorité afin de stopper notre projet de construction d'écoles secondaires mixtes. Qu'allons-nous faire?»

J'appelai aussitôt le chancelier du diocèse, Pierre Lafortune, que je connaissais un peu. Je le priai d'informer le Cardinal que son téléphone au Premier ministre me plaçait dans une position impossible. S'il n'était pas disposé à modifier son attitude, je n'aurais d'autre choix que de remettre ma démission et de recommander à mes deux collègues d'en faire autant. Le chancelier me rappela quelques jours plus tard pour dire que le Cardinal regrettait sa démarche et qu'il était désireux de rencontrer tous les membres de la Commission.

Le vieux saint homme, dont la modestie était moins évidente à l'époque qu'elle l'est devenue après son séjour chez les lépreux, nous reçut chaleureusement. Il avait la larme à l'œil pour nous dire sa confiance et nous marquer son regret d'être intervenu, par dessus notre tête, dans les affaires de la Commission.

Ce dernier détail tient évidemment à la personnalité de l'ancien archevêque de Montréal. Mais le fait qu'il soit intervenu auprès du Premier ministre constitue un exemple de la culture du milieu. Les coups de fil étaient très nombreux entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux, au point que dans certains dossiers, il était difficile de dire qui avait finalement pris la décision.

En plus de se résigner aux écoles mixtes, le Cardinal avait dû se résoudre à la création du ministère de l'Éducation, à la déconfectionnalisation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (devenue la CSN), à la «nationalisation» du système de santé... en réalité presque tous les châteaux forts que tenait l'Église dans le monde séculier fondirent comme neige au soleil en même temps qu'à Rome Paul-Émile Léger, brillamment conseillé par le théologien André Naud, adoptait une attitude d'ouverture de l'Église à la modernité.

Durant ce temps, des milliers de prêtres et de religieux abandonnaient leurs postes. Et la cote d'écoute du chapelet en famille chutait rapidement, les Montréalais réalisant finalement que cet agencement collectif quotidien ne constituait peut-être pas un élément essentiel d'une spiritualité laïque.

L'exil du Cardinal

Pourquoi le Cardinal quitta-t-il Montréal en 1967 pour se réfugier auprès des pauvres du Cameroun? Il est sans doute le seul à le savoir vraiment. Peut-être, et là il ne serait pas le seul, éprouva-t-il une certaine difficulté à se situer comme pasteur dans une Église transformée en moins de vingt ans au point qu'elle allait passer de la position d'institution dominante («The priest ridden province») à celle d'une communauté chrétienne luttant pour sa survie.

Les historiens jugeront mieux avec le recul du temps et de patientes recherches. On peut penser que l'Église d'ici aurait subi un choc moins fort si le Concile avait précédé d'une décennie le grand ménage politico-socio-culturel des années soixante. Ou inversement. Nous sommes un des rares «pays» au monde où les deux cyclones ont été simultanés. Ce qui rendra encore plus importante, et plus discutée, la grande figure du Cardinal. Le hasard a voulu que le soir même ou notre ancien archevêque quittait ce monde, je rencontre, à un cocktail en l'honneur de l'Empereur du Japon... une citoyenne de Saint-Anicet. Elle en voulait un peu au cardinal d'avoir trop parlé de lui et pas assez écouté les autres lors de sa toute récente visite dans son village natal. C'est une habitude fréquente chez les princes de l'Église...

Monsieur le Cardinal, on vous aimait bien quand même, surtout depuis le Concile. Au fait, quand vous rencontrerez Jean XXIII, ou mieux encore Dieu le Père, n'oubliez pas de leur dire que le Concile... c'est à recommencer!

Ex-fonctionnaire à la CSN, l'auteur a été commissaire à la CECM puis député à Québec. Il dirige aujourd'hui le magazine *Communauté chrétienne*.

Québec avait-elle déjà jugé le journaliste Benoît Proulx?

La médiatisation massive d'un événement complique le choix d'un jury



YVES BOISVERT

envoyé spécial
La Presse à QUÉBEC

Cela se passe sur les ondes de la station de radio CHRC, le lundi 11 février 1991. La semaine précédente, l'animateur André Arthur a consacré deux émissions au mystère de l'assassinat de France Alain, une étudiante en génie de 21 ans abattue en pleine rue le 25 octobre 1982, vers 19h45. Benoît Proulx a été nommé à plusieurs reprises, dans ces émissions, comme principal suspect.

Ce 11 février, Paul-Henri Paquet, un nouveau témoin qui permettra bientôt de déposer une accusation de meurtre au premier degré contre Proulx, attend toujours des nouvelles de l'ex-enquêteur de la police de Sainte-Foy, John Tardif, après s'être manifesté à CHRC, le 9 février.

En attendant, le 11 février est un petit matin ordinaire au poste de radio le plus écouté de la Vieille Capitale. André Arthur, le roi-justicier, anime sa tribune radiophonique quotidienne. En voici un extrait:

L'AUDITEUR: Puis d'ailleurs, quand on dit «suspect», y a pas personne, ni vous, ni personne qui a dit que Benoît Proulx était le meurtrier. Quand on dit «suspect», on ne dit pas «meurtre».

ANDRÉ ARTHUR: Enfin, c'est quelqu'un à qui il reste peut-être qu'un jour d'autres questions seront posées. Est-ce qu'elles seront posées sous serment devant un tribunal? Est-ce qu'elles seront posées ailleurs? Je ne le sais pas. Est-ce qu'elles seront posées à la radio? Ça aurait peut-être été la chose la plus simple à faire.

Ce n'est que le 20 mars que Benoît Proulx fut arrêté, pour comparaître le lendemain au Palais de justice de Québec. Ce n'était sans doute pas «la chose la plus simple à faire», comme dirait André Arthur, mais c'est devant un tribunal que le journaliste de 44 ans a dû répondre à la question que toute la ville se posait: a-t-il tué France Alain?

Aux yeux des avocats de Benoît Proulx cependant, le procès «le plus simple à faire» a été instruit depuis longtemps, à Québec. Les médias s'en sont chargés. Verdict: coupable.

Le nom de Benoît Proulx circule depuis le début de l'enquête policière. En 1986, le journaliste sera épinglé en public: le coroner Pierre Trahan tient une enquête sur les circonstances entourant la mort de France Alain.

On est sous le régime de la nouvelle loi du coroner, et il n'est plus permis au coroner Trahan de crier la «responsabilité criminelle» de qui que ce soit. Mais les médias ont depuis le début identifié le «témoin important» de l'enquête: Benoît Proulx, cet ex-ami de France Alain, qui lisait les bulletins de nouvelles à l'heure, à CHRC, non loin du lieu du crime. Son témoignage dure 20 heures et est frappé d'un interdit de publication.

Un environnement serein?

Quand l'enquête du coroner Trahan est suspendue, au printemps de 1986, Québec n'arrête pas de se passionner pour l'affaire. Qui peut tolérer que le meurtre absurde d'une brillante étudiante sans histoire, dans un quartier tranquille, reste impuni?

Ce printemps, une fois Benoît Proulx cité à son procès, ses avocats annoncent qu'ils demanderont au juge de transférer le procès dans un autre district judiciaire (un «changement de venue»). Le Code criminel permet de ce faire si «la chose paraît utile aux fins de la justice».

Le battage publicitaire qui a entouré cette affaire depuis neuf ans fait en sorte qu'il ne se trouve à peu près plus personne à Québec qui ne s'est fait sa petite idée sur la culpabilité ou l'innocence de Benoît Proulx, fait valoir Susan Corriveau au juge François Tremblay. Comment pourrait-on trouver 12 citoyens

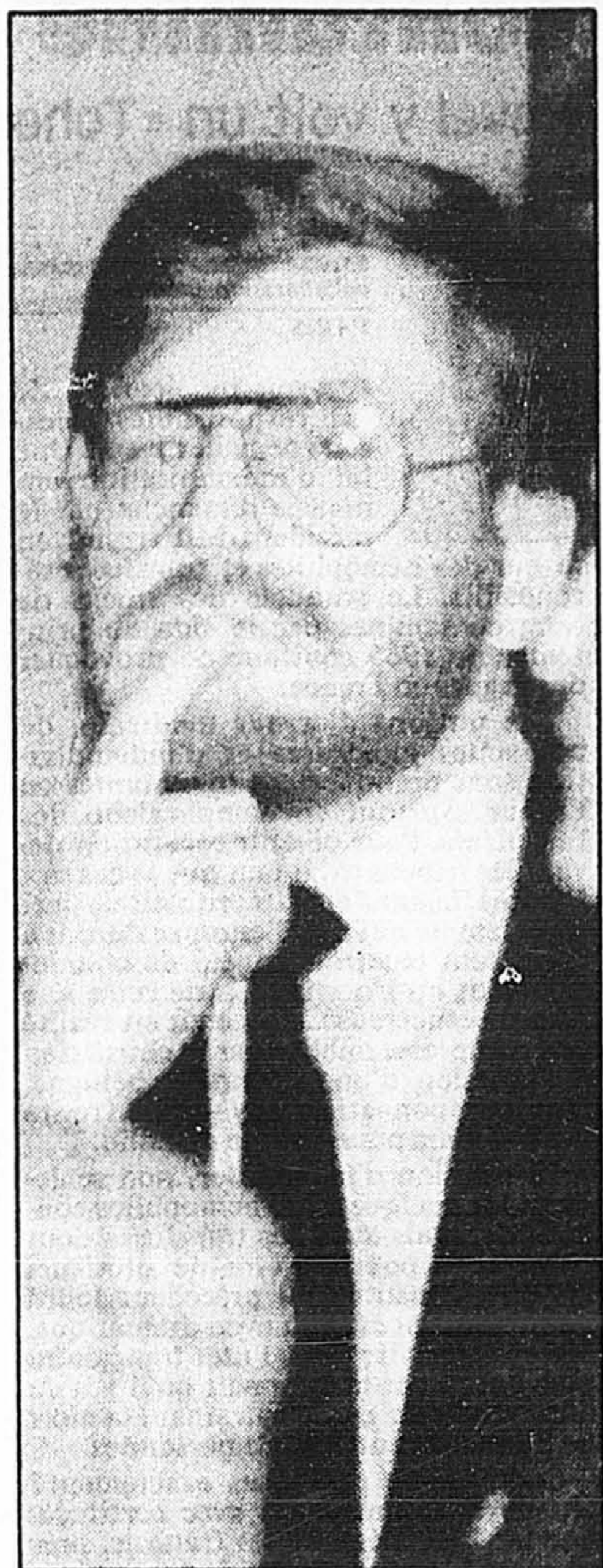


Photo Jacques Boissinot, Presse Canadienne

Le reporter radio Benoît Proulx, de Québec, condamné cette semaine à la prison à perpétuité pour le meurtre, il y a neuf ans, de l'étudiante France Alain.

suffisamment neutres pour examiner l'affaire sans passion?

M^e Corriveau dépose en preuve diverses coupures de presse, extraits d'émissions de radio et de télévision, afin d'étayer sa démonstration. Le juge Tremblay rejette la demande. Il se dit d'avis que la question de la partialité des jurés pourrait être résolue de façon satisfaisante au moment de choisir le jury. «Le serment d'office prêté par les jurés et les exhortations du juge, dans la majorité des cas, permettent la tenue d'un procès juste et équitable», tranche-t-il.

Le fait est que la jurisprudence est très restrictive en cette matière et les cours d'appel ont souvent répété que le juge du procès a discrétion. Que les jurés aient entendu parler de l'affaire n'est pas déterminant. On doit plutôt se demander si le changement de venue est vraiment «nécessaire pour garantir à l'accusé un procès juste avec un jury impartial». Ce qui suppose «un environnement raisonnablement serein».

La Cour d'appel dira si le juge Tremblay a eu raison. Mais notons tout de même la phrase par laquelle il concluait son refus: «Il est important de se rappeler qu'en matière criminelle, la population du district où le crime a été commis est en droit de se demander qu'est-ce qui arrivera dans cette affaire; c'est ce caractère public d'un procès criminel qu'il faut préserver.» Cela est une raison «additionnelle» d'être «prudent et méticuleux» avant d'accorder un changement de venue, écrit-il.

Quoi, le procès aurait-il été «moins public» s'il avait été tenu à Trois-Rivières ou à Montréal? Le droit à l'information du public de la Vieille Capitale doit-il être mis en balance avec le droit de l'accusé d'être jugé dans un environnement «serein»?

Chose certaine, ceux qui pensaient que les médias avaient exagéré dans la «couverture» de cette affaire n'avaient encore rien vu. Pour le procès, on allait sortir l'artillerie lourde. Ce qui comprend l'embauche par la station CJRP d'un avocat payé à temps plein pour suivre et commenter le procès. André Arthur, lui, est resté le même. Entendu à CHRC pendant le procès, avant que le jury ne soit séquestre: «André Bélisle, celui qui a trouvé un alibi à son ami Benoît Proulx...»

«Tout le traitement donné à ce procès, c'est vraiment du guignol», a dit le journaliste et avocat Florian Sauvageau, dans une entrevue au *Soleil*, cette semaine. «Nous étions en train d'assister, dans la région, à un événement auquel on accordait plus d'importance que la Guerre du Golfe!»

Pour l'avocat montréalais Jean-Claude Hébert, on peut difficilement imaginer un cas où un procès a joui de plus de publicité. «Si le changement de venue est prévu au Code criminel, c'est qu'il faut bien, un moment donné, quelque part, que ça trouve application. A première vue, si on n'accorde pas de changement de venue pour Benoît Proulx, je me demande qui pourra en avoir un!»

Le psychologue Michel Sabourin, de l'Université de Montréal, un spécialiste de psychologie légale qui s'est intéressé en particulier à la question du jury, est du même avis. Surtout considérant sa «connaissance intuitive que Québec est un gros village».

Michel Sabourin a été embauché par Serge Ménard, au moment du procès de l'agent Alan Gosset, qui avait abattu le jeune Noir Anthony Griffin, en 1987. Une des questions à régler, vu le méga-battage médiatique, concernait justement l'opportunité de demander un changement de venue.

Après avoir fait un sondage dans le district judiciaire de Montréal — dont M. Sabourin refuse de dévoiler le contenu — M. Sabourin et M^e Ménard ont conclu que Gosset pouvait fort bien être jugé à Montréal.

Cela pour dire que ce n'est pas seulement l'ampleur de la «couverture» qui compte, mais surtout les préjugés des citoyens. La preuve traditionnelle que les avocats amènent devant les juges pour appuyer leur demande de transfert est trop imprécise, soutient l'expert; vaut mieux arriver avec un sondage qui montre qu'un pourcentage important de la population connaît l'accusé et s'est formé une opinion.

Dans le cas de Benoît Proulx, on sait qu'il était très connu, mais quelle était la perception populaire?

Préjugés

Chose certaine, les études américaines (1) montrent que, malgré la croyance de la majorité des juges, si une personne s'est formé une opinion avant de devenir juré, il sera très difficile de s'en rendre compte (même après un long interrogatoire). De plus, les «exhortations» du juge de baser son jugement uniquement sur la preuve entendue au procès pour trancher n'auront à peu près pas d'effet sur son comportement.

Non seulement les jurés qui ont déjà leur idée faite ne sont souvent pas conscients de leur préjugé, et n'en font qu'à leur tête, mais les recherches indiquent que les directives «ordinaires» du juge au jury, préparées sans un souci «systématique» de s'assurer de leur compréhension, entraînent un taux de compréhension d'environ 50 p. cent. Il est difficile, dès lors, d'imaginer faire «table rase» de tous les préjugés à l'aide des directives en droit servies à la fin du procès.

Le jury a peut-être rendu le seul verdict juste au regard de la preuve, la semaine dernière, en déclarant Benoît Proulx coupable du meurtre de France Alain. Mais l'atmosphère qui a précédé et entouré le procès... Est-ce cela qu'on appelle un «environnement raisonnablement serein»?

(1) Tiré d'une revue de littérature de Steven D. Penrod et Brian L. Cutler: *Assessing Competence of Jurors*, New York, Wiley, 1987.

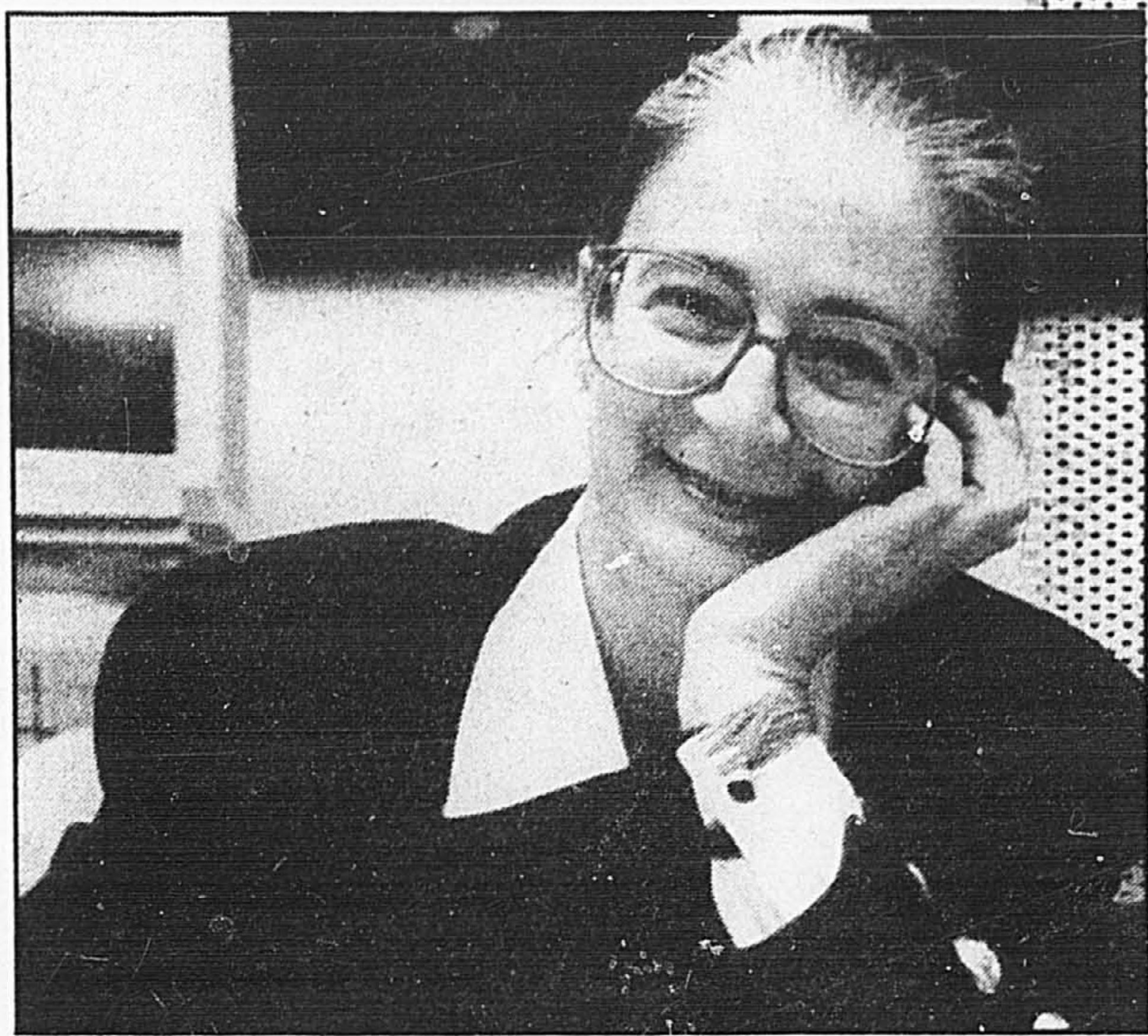


Photo PC-La Presse

Jocelyne Bourgon a négligé les plates-bandes de son jardin pour plonger au cœur de la machine constitutionnelle fédérale.

Jocelyne Bourgon: une femme dans le collimateur constitutionnel



MARIE-CLAUDE LORTIE

du bureau de La Presse
OTTAWA

On l'a vue en personne pour la première fois le jour du dépôt des offres constitutionnelles.

C'est elle, Jocelyne Bourgon, qui accompagnait le ministre Joe Clark en conférence de presse, tout juste après la présentation du document aux Communes. Une Québécoise parfaitement bilingue, jeune quarantaine, qui est intervenue à plusieurs reprises, à la demande du ministre, pour clarifier avec des réponses rigoureuses et articulées, plusieurs aspects techniques du document.

On l'a vue ensuite devant le comité Castonguay-Dobbie, en compagnie de collègues venus l'épauler, passer des heures et des heures à épulcher les offres fédérales, bombardée de questions tous azimuts. Sur la société distincte, l'union économique, la réforme du Sénat, la Clause Canada... Tout le document était passé au peigne fin par les députés désireux de le connaître dans ses moindres détails, avant de partir en tournée de consultation. Et c'était elle qui était chargée de tout leur expliquer.

Jocelyne Bourgon, qui accordait récemment une entrevue à *La Presse*, est secrétaire associée du cabinet pour les relations fédérales-provinciales. Celle qui a pris, somme toute, la relève des Gordon Smith et Norm Spector à la tête du Bureau des relations fédérales-provinciales (BRFP).

Officiellement toutefois, M^{me} Bourgon est depuis juin le bras droit de celui qui a succédé à Gordon Smith à la direction du BRFP. Un homme éminemment occupé qui s'appelle Paul Tellier et qui est aussi greffier du Conseil privé ainsi que secrétaire du cabinet — grand boss de tous les sous-ministres et sous-ministres du premier ministre.

Si bien que dans les faits, M^{me} Bourgon est la plus haute fonctionnaire qui ne s'occupe que de relations fédérales-provinciales en ces temps houleux de réforme constitutionnelle.

— Mais c'est incroyable comme responsabilité, quand on sait que c'est tout l'avenir du pays qui est en jeu?

— Si on le voit comme ça, c'est sûr que ça pourrait être écrasant. Mais la réalité, c'est que ce sont toutes sortes d'équipes qui s'occupent du dossier. Une équipe de ministres, des équipes de fonctionnaires. Il n'y a personne qui a tout le fardeau sur ses épaules. Personne ne pourrait faire ça. Quand on y pense comme ça, c'est insupportable, explique-t-elle.

Au service de M. Clark

De son bureau avec vue imprenable sur la place de la Confédération, à deux pas du Parlement, Jocelyne Bourgon gère, coordonne, dirige les activités de recherche, de communication, de planification, etc., de tout le dossier réforme de la constitution. Elle doit fournir aux élus tous les services, tout le matériel nécessaire à leur travail d'explication, de vente, de négociation. Toutes les études, recherches, analyses, dont ils ont besoin pour prendre des décisions. Tout ce dont ils ont besoin pour produire leur plan de réforme.

M^{me} Bourgon épaula donc M. Tellier, M. Clark, pour qui elle ne cache pas une immense admiration, et ultimement le premier ministre, Brian Mulroney.

Les responsabilités sont donc énormes. La quantité de travail aussi. Les journées sont de douze heures au moins. Souvent sept jours sur sept. Est-elle parfois découragée quand, le matin, avant d'amorcer une autre de ces journées hyper chargées, les nouvelles lui rappellent que le projet constitutionnel est loin de semer l'enthousiasme et l'unanimité?

«Dans ce temps-là, on se fixe des objectifs raisonnables, des points de repères jusqu'à la fin de la journée. Et à la fin on se demande: est-ce que j'ai fait tout ce

qui était humainement possible aujourd'hui? Et si la réponse est oui, on déballe. Le lendemain on recommence. Ça ne veut pas dire travailler à court terme, mais dans ce genre de poste, il faut garder un sens de la mesure».

Et de toute façon, explique-t-elle, ce ne sont pas les sources de motivation qui manquent. Le plaisir de travailler avec une «très belle équipe, dévouée, bien équilibrée». Et le plaisir de travailler pour un ministre comme M. Clark, «un homme d'une très grande envergure qui a l'immense qualité d'être aussi exigeant envers lui-même qu'envers les autres».

Et puis il y a l'enjeu de tous ces efforts. «C'est tout le temps tout le temps présent. Définir l'avenir d'un pays. À la fois extrêmement stimulant et extrêmement inquiétant.»

Riant aux éclats à tout moment, les mains dessinant dans les airs des schémas qui permettront de comprendre ses explications, cette fonctionnaire de près de 20 ans d'expérience a vraiment l'air d'adorer son travail et les gens avec qui elle travaille. Elle n'arrête pas de parler d'eux, et de tout ceux avec qui elle travaille auparavant, dans les nombreux ministères où elle est passée, Transports, Pêches et Océans, Énergie, Mines et Ressources, Consommations et Corporations. S'il n'en tenait qu'à elle, ce serait les «héros méconnus» de la fonction publique qui feraient l'objet de portrait journalistique. Pas les mandarins. D'ailleurs cette entrevue l'intimide «terriblement». «On n'est tellement pas habitués. Ce sont les ministres qui doivent parler.»

De la biologie à la Constitution

Biologiste armée d'une maîtrise en gestion, M^{me} Bourgon est originaire de Papineauville, un village de quelques centaines d'habitants situés sur la rive québécoise de la rivière des Outaouais, quelque part entre Hull et Montréal. De sa formation en bio, elle a surtout gardé «une démarche scientifique», explique-t-elle, qui transparaît d'ailleurs, dans la rigueur de toutes ses explications.

Son bac, elle l'a passé à l'Université de Montréal, mais sa maîtrise, à Ottawa. «Pourquoi Ottawa? Des raisons, à ce moment-là, comme mon mari...» Et c'est dans cette ville que la jeune étudiante alors unilingue a eu l'emploi d'été au ministère des Transports qui allait marquer son entrée dans la fonction publique canadienne.

M^{me} Bourgon a passé une bonne partie de sa carrière de fonctionnaire dans la capitale fédérale, mais aussi plusieurs années dans la capitale québécoise, à la succursale provinciale du ministère fédéral des Pêches et Océans, dont elle a éventuellement pris la direction. Avec tout ce que ça comporte de voyages dans le Grand Nord, de rencontres avec les pêcheurs, de discussions sur la chasse aux phoques, etc., explique-t-elle en rigolant.

Un milieu d'hommes, comme aux Transports, comme à l'Énergie, comme à Industrie et Commerce, comme à l'université, comme partout où elle est allée. Parce qu'elle traitait presque tout le temps de dossiers économiques, et que ça ne fait pas longtemps qu'il y a des femmes dans ce domaine. «Difficile? Oui, répond-elle sans hésiter. Mais jamais impossible.»

Et puis l'économie, «j'adore ça!», déclare-t-elle en pesant sur chacune des syllabes, tandis que ses yeux s'illuminent.

Un regard qui pétillait aussi quand elle parle de son fils de 13 ans, de son mari, «qui ne travaille pas au gouvernement, c'est mieux pour la variété dans la conversation», et de ses fleurs et de ses amis qu'elle aime recevoir. Parce que M^{me} Bourgon aime cuisiner et jardiner. Des choses concrètes, avec des résultats immédiatement gratifiants. «Les plantes sont belles, on mange et c'est bon», explique-t-elle avec un grand sourire gourmand. Mais quand a-t-elle le temps? «Oh, j'en ai, je le prends. Bon. Cet été c'est vrai, peut-être que mes plates-bandes ont été un peu négligées», ajoute-t-elle en baissant un peu le ton, avant d'éclater de rire une fois encore.



Photothèque La Presse, 13.10.90

La super-vedette de la radio matinale à Québec, André Arthur. Le roi-justicier a fait deux émissions s'inspirant du témoin-clé Paul-Henri Paquet, avant même que le procès de Benoît Proulx ne soit instruit.



Photo AP / Tass

Des manifestants indépendantistes du Tatarstan, enclave de Russie, en sont venus aux coups avec la police le 17 octobre dernier en face du parlement situé à Kazan. Les manifestants voulaient forcer leurs députés à débattre de la souveraineté du Tatarstan.

Après l'éclatement de l'URSS, la Russie éclatera-t-elle à son tour ?

Le mouvement souverainiste grandit dans l'enclave du Tatarstan

LUC DUHAMEL
collaboration spéciale
KAZAN, Tatarstan

Après l'effondrement de l'URSS, sommes-nous au seuil de l'éclatement de la Russie? La vague indépendantiste atteint maintenant les nations situées à l'intérieur de la grande république. Les Tatars forment la plus nombreuse de ces ethnies et aussi, à l'heure actuelle, l'une des plus remuantes.

La plupart des écoles tatars ont été fermées depuis longtemps. On a voulu réduire la culture tatar à des chants et des danses folkloriques. La seule université de la république autonome du Tatarstan dispense ses cours en russe. C'est à Moscou que se prennent les décisions concernant le développement économique de cette nation.

Mais la perestroïka et la glasnost ont modifié de fond en comble la vie politique à Kazan. Le sentiment national y est en pleine renaissance. L'activisme des nationalistes tatars a atteint un sommet récemment quand des milliers de personnes ont manifesté dans les rues, forçant les députés en session au parlement à discuter de la souveraineté de leur république. L'argumentation des souverainistes ne manque pas de pertinence, et gagne visiblement du terrain depuis quelque temps.

Nationalisme... et pétrole

Seulement quatre millions d'habitants vivent au Tatarstan, ce qui est plus quand même que dans chacune des trois républiques baltes. L'effervescence qui a envahi Kazan tranche avec la stabilité observée dans les autres républiques musulmanes d'Asie centrale. Ici vivent des musulmans fort occidentalisés, dont le degré de scolarité dépasse largement celui des peuples d'Asie centrale.

Le nationalisme pousse beaucoup de sa vivacité de la richesse de l'économie. Avant tout le pétrole, que le Kremlin a utilisé jusqu'à maintenant en fonction des seuls intérêts de son empire, sans en faire profiter les citoyens de cette république autonome.

Les chefs indépendantistes comparent souvent leur république au Koweït, insistant sur les ressemblances relatives au chiffre de la population, à l'étendue du territoire et à l'abondance de l'or noir. Ils prétendent que leurs compatriotes bénéficieraient d'un niveau de vie comparable à celui des Koweïtiens, un des plus élevés au monde, s'ils étaient maîtres de leur économie.

La liberté d'expression et la pénurie

ont contribué à l'expansion de l'islam au Tatarstan. Le nombre de mosquées a quadruplé depuis trois ans. La religion renforce le sentiment d'appartenance à la nation tatar et de l'originalité de celle-ci vis-à-vis des autres nationalités.

L'ennemi : Boris Eltsine

Pour beaucoup d'observateurs à l'Ouest, la victoire de Eltsine contre les putschistes a apaisé les discordes nationales. Les dirigeants des républiques fédérées souverainistes préfèrent le président de la Russie à Gorbatchev, le premier étant plus favorable à leur cause. Au Tatarstan, au contraire, l'ennemi prioritaire n'est pas le pouvoir central, mais la Russie.

Parmi les Tatars, l'hostilité a succédé à la méfiance envers Eltsine. Si Gorbatchev ne s'opposait pas à confier des pouvoirs étendus aux minorités ethniques à l'intérieur de la Russie, le nouvel homme fort au Kremlin ne s'est jamais engagé de la sorte. Aux élections présidentielles de juin dernier, Eltsine n'a pas reçu d'appui populaire ici. Depuis, sa cote auprès de l'opinion ne s'est pas redressée, bien au contraire. N'est pas étranger à cela le fait que le président russe refuse au Tatarstan le droit de disposer d'une bonne partie de sa production pétrolière.

Eltsine ne peut acquiescer à la souveraineté du Tatarstan. Cela reviendrait à sanctionner l'acceptation de la partition de la Russie. Dans sa lutte contre Gorbatchev et le pouvoir soviétique, il a endossé le combat de tous leurs adversaires, y compris des leaders séparatistes dans les républiques fédérées. Mais maintenant qu'il détient solidement le pouvoir, qu'il n'a plus besoin de ces leaders à la périphérie, attendons-nous à moins de générosité de sa part.

De prime abord, il peut compter sur ces 45 p. cent de Russes qui habitent au Tatarstan. La souveraineté signifierait à coup sûr la fin de la position privilégiée de la langue russe dans la république. La minorité ne pourrait plus ignorer la langue de la majorité tatar comme c'est le cas actuellement.

Le pouvoir de la géographie

Le Tatarstan ne possède pas de frontières avec l'étranger ou même avec d'autres républiques fédérées: il est encerclé par la Russie. Advenant sa souveraineté, certains responsables russes font remarquer qu'un droit de douane pourrait être prélevé sur les produits qui devraient nécessairement transiter par leur territoire. On le voit, la géographie confère à Moscou un pouvoir de pression et de chantage considérable sur le Tatarstan.

Le niveau de scolarité des Tatars se situe en deçà de celui des Russes. Ils habitent surtout les campagnes, où les gens sont réputés peu ouverts aux idées de changement telles l'indépendance. De plus, sans atteindre l'aisance des Baltes, les Tatars vivent mieux en général que les habitants de Russie. Mais, comme en Lettonie, les leaders tentent de convaincre le peuple que sa situation matérielle s'améliorerait substantiellement advenant la souveraineté. Les Tatars de province sont influencés par l'essor prodigieux des nationalistes ailleurs en URSS, et se montrent donc de plus en plus sensibles au discours indépendantiste. Même les couches conservatrices de la société sont tentées par des solutions radicales, vu la grave crise économique qui secoue le pays.

Certains intellectuels russes s'inquiètent des progrès réalisés par l'islam dans cette république autonome. Une crainte qui n'est cependant pas partagée par tous. En effet, on n'observe pas ici de poussée de l'intégrisme religieux comme en Ouzbékistan ou en Azerbaïdjan. Les musulmans s'y montrent tolérants et modérés. A commencer par le mollah que j'ai rencontré — typique — qui maîtrise autant les langues russe que tatar, a les cheveux blancs et connaît aussi bien que vous et moi le hockey et Grets-ky.

Le dilemme de Eltsine

Eltsine ne peut pas et ne veut pas laisser ces nations à l'intérieur de la Russie se séparer. Il sait que leur sécession signifierait la perte de territoires stratégiques et de ressources énergétiques-clé. S'il cède aux revendications des Tatars, il encouragera fortement le nationalisme au Bachkarstan, en Tchétchène-Ingouchie, au Dagestan et en Bouriatie.

D'un autre côté, ne représente-t-il pas la nouvelle Russie, vouée aux idéaux démocratiques? Comment pourrait-il s'opposer au droit à l'autodétermination si celui-ci émane de la volonté populaire librement exprimée à l'occasion d'une élection? Il sait qu'à la prochaine consultation électorale au Tatarstan, les partisans de la souveraineté possèdent de bonnes chances de former la majorité au parlement. Les Tatars, et éventuellement les autres minorités ethniques de Russie, placent le président russe devant le plus grand dilemme auquel il ait été confronté depuis les événements d'août dernier.

LUC DUHAMEL est professeur au département de science politique de l'Université de Montréal. Il est présentement chercheur invité à l'Institut de philosophie de l'Académie des sciences de l'URSS.

La France reste stupéfiée par l'affaire du sang contaminé au sida

Revel y voit un «Tchernobyl épidémique»



LOUIS B. ROBITAILLE
collaboration spéciale
PARIS

Trois inculpations de responsables médicaux de haut niveau. Une loi d'indemnisation annoncée dimanche par le président Mitterrand en faveur des hémophiles et transfusés séropositifs. Le scandale des stocks de sang contaminés par le sida au printemps de 1985 continue de provoquer des vagues en France.

Les notions d'erreur médicale, de poursuites judiciaires et d'indemnisation sont pratiquement inexistantes en France. Surtout en comparaison des États-Unis. Pour obtenir réparation devant les tribunaux, il faut que le cas soit à la fois flagrant et extraordinaire. Ainsi cette femme qui a eu l'estomac détruit à 90 p. cent par trois années de chimiothérapie: on s'obstinait à détruire une tumeur cancéreuse... qui était en réalité une compresse oubliée par le chirurgien à l'occasion d'une opération bénigne. Une compensation royale de trente mille dollars pour une vie démolie.

La décision d'indemniser, non seulement les quelque 1200 hémophiles contaminés, mais aussi les transfusés dont le nombre pourrait être de plusieurs milliers, constitue un précédent lourd de conséquences et un aveu dramatique. Six ans après les faits, l'État français au plus haut niveau reconnaît qu'il y a eu faute médicale grave, entraînant la mort de plusieurs centaines de personnes.

Combien de personnes exactement? On ne le saura jamais avec certitude. Sur les 2500 hémophiles français, près de la moitié se sont trouvés contaminés par le virus du sida avant que n'interviennent les vraies mesures de dépistage et de décontamination des stocks de sang en octobre 1985. Sur les quelque 1200 séropositifs, 200 sont déjà morts aujourd'hui de la maladie, et on connaît le pessimisme actuel des spécialistes sur l'évolution clinique des séropositifs.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si, en toute connaissance de cause et pour des raisons basées sur des données politiques, les autorités médicales n'ont pas retardé de cinq mois — entre mai et octobre 85 — l'adoption de mesures de prévention devenues évidentes. Pour leur défense, les mêmes autorités soutiennent que la contamination des hémophiles était déjà consommée au mois de mai: une assertion contestée en grande partie par la revue *Blood*, qui affirme que la contamination des hémophiles s'est faite de façon progressive.

Donc, dans le cas de ce groupe à risque, un retard délibéré de cinq mois équivalait à des condamnations à mort. Pour ce qui est des transfusés, des hypothèses sérieuses sont avancées: on parlait de 442 contaminations en moyenne mensuelle sur cinq mois, soit 2210 séropositifs de plus.

Erreur de bonne foi?

Bien entendu, les connaissances que les milieux scientifiques avaient du sida en 1985 n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui, et on peut plaider pour l'erreur de bonne foi. D'ailleurs, en termes absolus, l'hépatite chez les hémophiles est plutôt moins grave qu'ailleurs: 50 p. cent, contre 60 en Angleterre et en Allemagne, et 80 p. cent aux États-Unis. Quant aux victimes de transfusions contaminées, il y en a eu dans tous les pays pendant les cinq premières «années sida».

Il faut cependant comparer ce qui est comparable. L'épidémie a pris naissance aux États-Unis avec deux années d'avance sur la France et l'Europe. Avec les ignorances et les erreurs évitables. Ce n'est qu'au milieu de l'année 1983 que l'idée d'une transmission du virus par le sang fait consensus dans la communauté internationale.

Dès le mois de juin de cette année, une directive française — restée lettre morte — recommande d'exclure les «groupes à risques» des donneurs de sang. Donc, même s'il n'y avait pas de certitude absolue, on savait déjà que le sang jouait un rôle majeur, et des pays prenaient des mesures.

La Grande-Bretagne et l'Allemagne, importants massivement du sang américain, ont connu une contamination précoce. La France, avec son Centre national de transfusion sanguine, travaillait en autarcie et avait les moyens de définir sa propre politique. A l'image, par exemple, de la Belgique, où la contamination n'a touché que dix p. cent des hémophiles.

Un des éléments clés du dossier, la technique de chauffage du sang pour désactiver le virus du sida. Admettons qu'en 1983, il ne s'agit que d'une hypothèse. Mais en octobre 1984, de l'avis général, c'est une quasi-certitude: «Probabilité en 84, certitude en janvier 85», dit le professeur Claude Got, auteur respecté d'un rapport sur le sida au gouvernement en 1988.

Dans divers pays dont l'Autriche et la Belgique, la technique est généralisée et sauve des vies humaines. Début 1985, les responsables français commettent déjà de grosses erreurs de jugement. Et dans ce domaine, chaque mois compte.

L'une des raisons de ce dramatique retard sur le chauffage du sang tient au fait que le Centre national de transfusion sanguine, qui a un fonctionnement public mais autonome et obéit à des impératifs financiers, ne maîtrise pas la technique de chauffage. Pour pouvoir fournir régulièrement les hémophiles et les transfusés, il faudrait importer mas-

sivement du sang étranger. Mauvais pour ses finances... et la balance commerciale française!

Le CNTS continue donc de distribuer ses stocks de produit sanguin facteur 8, constitués à partir du mélange de 5000 donneurs avec une quasi certitude de contamination. On soutient à l'époque, d'une part que «seuls» 10 p. cent des séropositifs développeront la maladie... et on explique aux hémophiles que la technique de chauffage n'offre pas de garantie réelle!

Intérêts commerciaux

Dans un autre compartiment des pouvoirs publics, une autre partie se joue: le test de dépistage. Dès le mois de février 85, les laboratoires Abbott déposent une demande en homologation auprès des responsables sanitaires français. Ceux-ci font délibérément trainer le dossier... car le test rival de l'Institut Pasteur n'est pas tout à fait prêt pour la commercialisation. Pour éviter de voir cet énorme marché enlevé par les Américains, une réunion interministérielle décide que



Photothèque La Presse, photo AP 1989

Georgina Dufoux était ministre des Affaires sociales de France au moment des événements relatifs à la contamination du sang de transfusion par le sida. Elle devait être ultérieurement nommée présidente de la Croix-Rouge de France. Elle estime aujourd'hui se sentir responsable de la situation mais non coupable pour autant.

«le dossier Abbott doit être retenu encore quelque temps».

L'apothéose dans cette affaire intervient le 29 mai 1985, alors que le directeur du CNTS, le professeur Michel Garretta, déclare officiellement que... 100 p. cent des stocks des lots de facteur 8 sont bel et bien contaminés. En ajoutant que si l'on détruit ces stocks, le CNTS sera confronté à un lourd déficit. Mais, si l'on continue à les écoulés, on équilibre- ra.

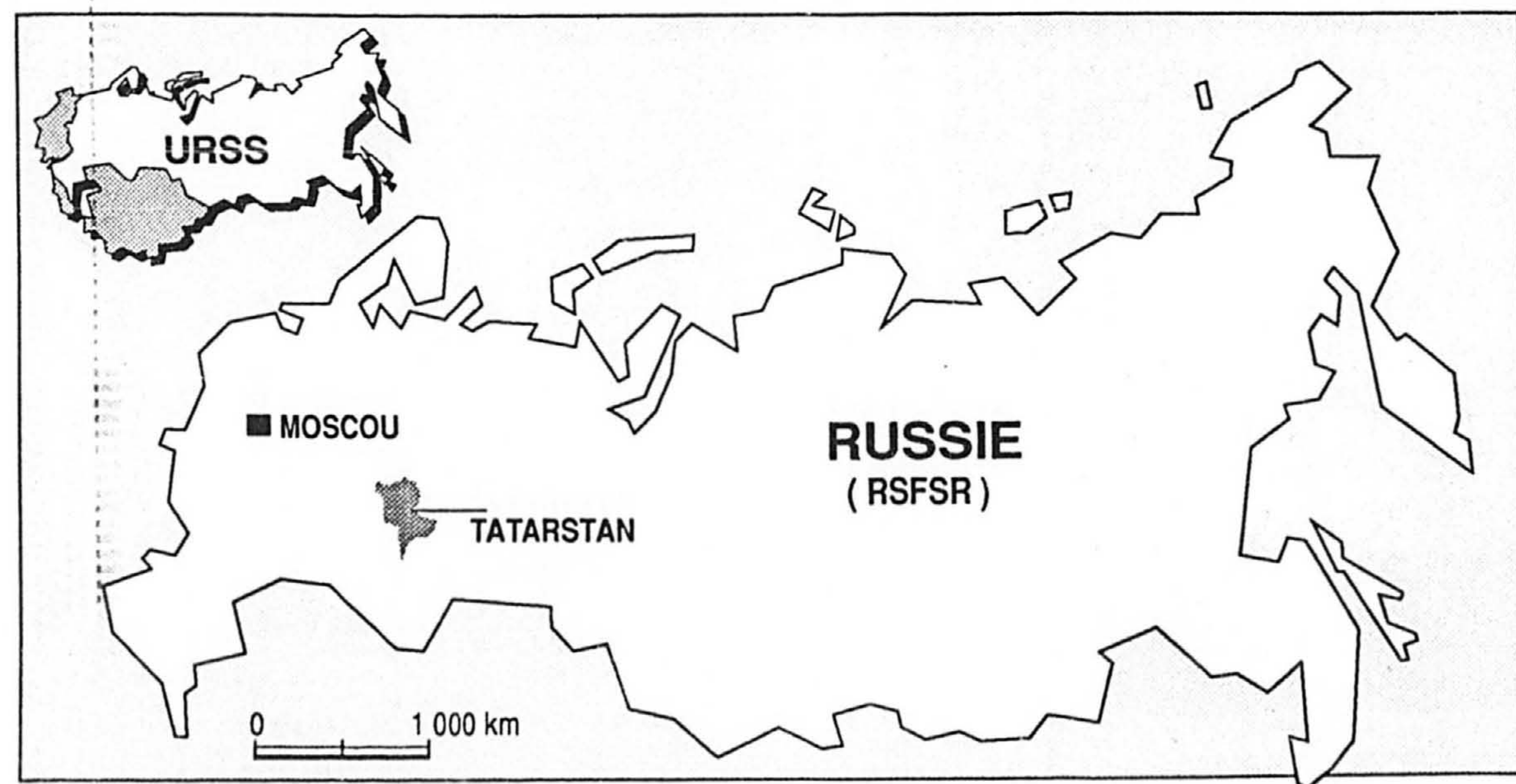
Entre mai et octobre, on continue donc de distribuer aux hémophiles du sang que l'on sait contaminé. Et le dépistage systématique (coûteux) n'est appliqué que le 1^{er} août (pour les transfusés). En s'appuyant, toujours, sur cette «rumeur» (optimiste et sans fondement) voulant que les séropositifs ne tombent malades qu'à hauteur de dix p. cent... Et sur le fait... que les hémophiles étaient déjà contaminés.

Même en supposant que ces projections étaient exactes, on condamnerait allégrement ces dix p. cent et on exposait des séropositifs à une surcontamination dont on ne pouvait pas mesurer les risques.

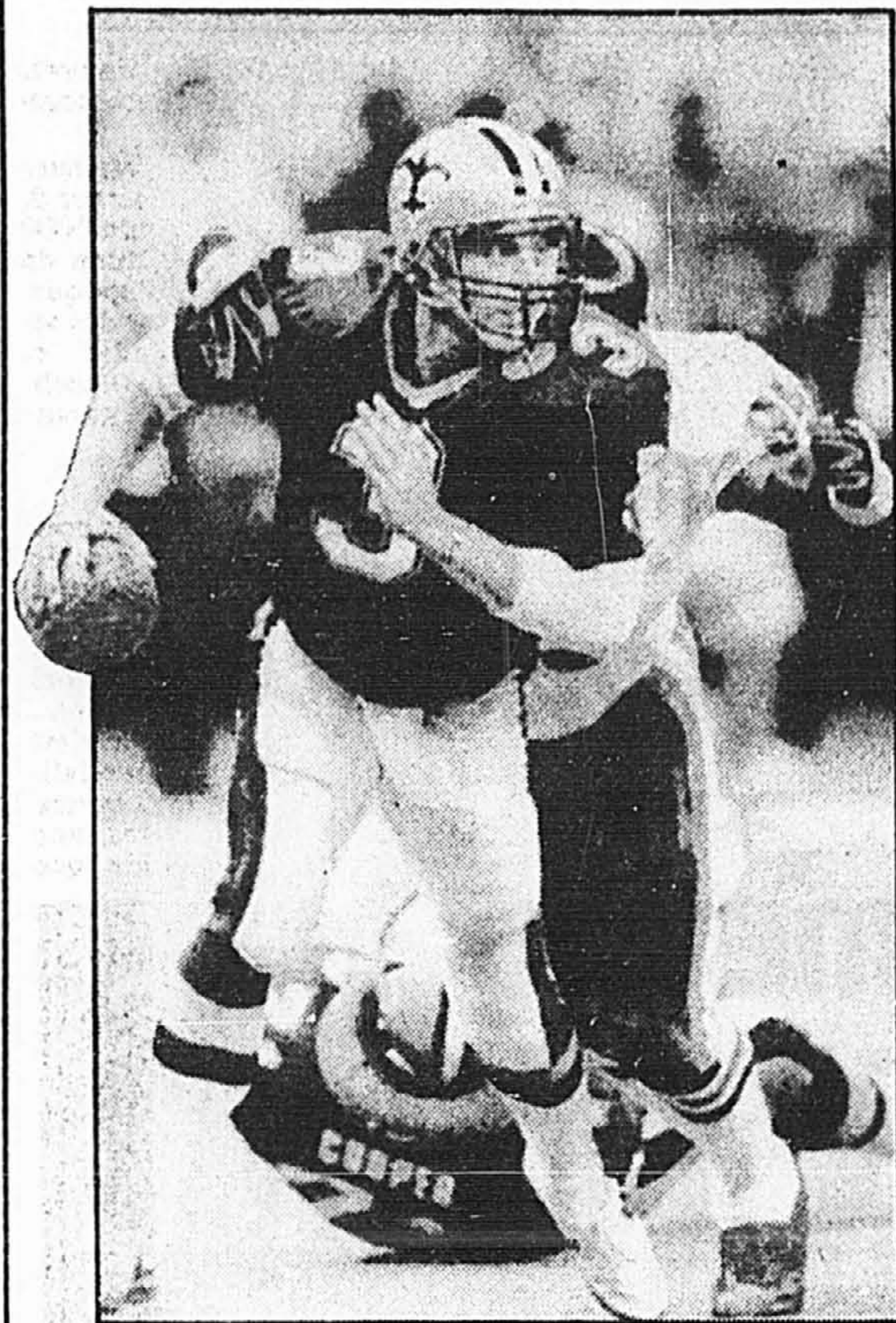
Il y avait des sommes importantes en jeu. Les intérêts commerciaux de Pasteur, l'équilibre financier du CNTS, sans parler des problèmes budgétaires créés par le coûteux dépistage systématique du sida. Il faudrait alors admettre, vu la rapidité foudroyante du développement de l'épidémie, qu'on a, presque sciemment, pris le risque de condamner des centaines et des centaines d'hémophiles et d'opérés à la maladie et à la mort. En arguant d'une ignorance scientifique qui n'existait plus à cette date précise.

C'est pourquoi le Dr Garretta est inculpé depuis le 21 octobre d'avoir distribué délibérément des produits «toxiques». Une faute professionnelle gigantesque. Le problème, dans ce dossier mouvant du sida, c'est que sa responsabilité est partagée avec d'autres dirigeants français — jusqu'aux ministres de l'époque —, chacun ayant eu connaissance d'une partie des faits jamais de la totalité, chacun pouvant donc tenter de plaider la bonne foi.

Une tragédie qu'on a essayé d'étouffer par la loi du silence: voilà pourquoi certains journaux parlent de «sidagate», et le polémiste Jean-François Revel d'un «Tchernobyl épidémique».



AFP infographie - francis Nallier



Bob Hebert, quart vedette des Saints de Nouvelle-Orléans: une lutte à visière levée contre Duke.
Photothèque La Presse, Reuter 27.10.91



David Duke, candidat au poste de gouverneur de la Louisiane, posant dans un costume du Klan lors d'un voyage à Londres en 78.
Photothèque La Presse, Reuter



Image de la démocratie: David Duke interviewé par une Noire sur la question noire à la télé.
Photothèque La Presse, Reuter 14.11.91

Cet homme veut gouverner la Louisiane

David Duke, ex-leader du Ku Klux Klan, veut casser un tabou. Les Américains sont aux aguets. Le verdict, ce soir.



RICHARD HÉTU

envoyé spécial

La Presse à NOUVELLE-ORLÉANS

David Duke, l'ancien leader du Ku Klux Klan, n'a rien inventé en misant sur la question raciale dans l'espoir de se faire élire aujourd'hui au poste de gouverneur de la Louisiane. Il n'a fait que pousser à leur paroxysme certaines idées qui ont fait le succès des candidats républicains à la présidence des États-Unis depuis les 20 dernières années, de Richard Nixon à George Bush en passant par Ronald Reagan.

Ce qui inquiète cependant plusieurs Américains — et qui explique pourquoi une élection locale suscite un intérêt sans précédent dans les médias nationaux et internationaux —, c'est l'appui que le discours de cet ancien

sympathisant de la cause nazie reçoit non seulement au sein de la classe moyenne blanche de la Louisiane mais également ailleurs aux États-Unis. Qu'il l'emporte ou qu'il soit défait aujourd'hui, Duke, un républicain, laissera une marque profonde sur la politique américaine.

«Il ne faut pas oublier que près de la moitié du financement de la campagne électorale de David Duke provient de l'extérieur de la Louisiane», a commenté Tim Wise, de la Coalition de la Louisiane contre le racisme et le nazisme, lors d'une entrevue accordée à La Presse.

«Quand il se présentera à la présidence des États-Unis, comme tout le monde le prédit, sa popularité aura pour effet de pousser encore plus à droite le discours politique américain. C'est ce qu'il y a de tragique dans le phénomène David Duke.»

Les émules de George Wallace

Ironiquement, c'est un démocrate qui a montré aux républicains qu'il était possible d'obtenir du succès en jouant la carte raciale. Dans la foulée des plus grandes victoires du mouvement en faveur des droits civiques aux États-Unis, le ségrégationniste George Wallace, un politicien de l'Alabama, avait amassé dix millions de votes lors de sa candidature infructueuse à la présidence en 1968. L'histoire lui doit la formule «ségrégation aujourd'hui, ségrégation demain, ségrégation à jamais».

Au début des années 1970, Richard Nixon avait également misé sur les peurs raciales des Blancs en promettant d'être le président de «la loi et de l'ordre». Cette promesse suivait de près les émeutes qui avaient secoué le ghetto noir de Watts, à Los Angeles.

Après l'interlude démocrate de Jimmy Carter à la Maison-Blanche, c'était au tour de Ronald Reagan de décrier ces «reines du BS (welfare queens) qui encaissent 127 chèques de bien-être social sous 127 identités différentes». De

là à dire que les Noirs des États-Unis, qui sont de façon disproportionnée bénéficiaires de l'aide sociale, trichent, il n'y avait qu'un pas que plusieurs ont franchi.

Et lors de sa campagne électorale de 1988, George Bush était allé encore plus loin en utilisant l'histoire du désormais célèbre Willie Horton dans ses messages publicitaires. Willie Horton est ce Noir du Massachusetts qui, pendant un congé de la prison où il était incarcéré, a violé une Blanche avant de la tuer. Avec George Bush à la Maison-Blanche, laissaient entendre les messages publicitaires, les Blancs pourraient recommencer à faire leur nuit.

Le fils spirituel

À plusieurs égards, David Duke est le fils spirituel de Richard Nixon, Ronald Reagan et George Bush. Après son élection à l'Assemblée d'État de la Louisiane, en 1989, il l'a d'ailleurs lui-même reconnu.

«Je ne dis rien de différent de Ronald Reagan», a-t-il déclaré dans une entrevue au magazine *Esquire* en 1989. «Je suis contre les contrats gouvernementaux réservés aux minorités, il est contre les contrats gouvernementaux réservés aux minorités. Je suis contre les programmes de discrimination positive, il est contre les programmes de discrimination positive. Je suis contre les impôts, il est contre les impôts. Je suis contre les consommateurs de drogue et les abuseurs de l'aide sociale, il est également. Où est le problème?»

En 1989, les républicains de George Bush s'étaient dit officiellement consternés par l'élection de Duke. Mais ils avaient refusé de l'exclure de leur parti, craignant qu'une telle décision ne se retourne contre eux.

Deux ans plus tard, Duke continue de hanter les républicains. Plusieurs analystes croient que la popularité de Duke en Louisiane explique pourquoi George Bush a récemment approuvé une loi visant à permettre aux Noirs et aux autres groupes minoritaires de

contester plus facilement devant les tribunaux les cas de discrimination sur le marché du travail. Pendant près de deux ans, le président Bush avait refusé de signer une telle loi, arguant qu'elle imposerait des «quotas» d'embauche aux employeurs.

Voilà un argument qui aurait très bien pu sortir de la bouche de David Duke, un politicien opposé à tous les programmes ayant pour but de corriger les inégalités dont les Noirs, en particulier, ont souffert aux États-Unis.

Des munitions pour les démocrates?

À court terme, les démocrates peuvent se servir du succès de David Duke comme munitions contre les républicains. «Duke est la conséquence inévitable des politiques raciales des administrations de Reagan et de Bush», a d'ailleurs déjà déclaré George Mitchell, le leader des démocrates au Sénat.

Mais à long terme un tel discours pourrait se retourner contre les démocrates. Plusieurs observateurs estiment en effet qu'une partie des insuccès de leur parti aux élections présidentielles tient au fait qu'il est trop identifié aux intérêts des Noirs et pas assez à ceux de la classe moyenne blanche.

Qui plus est, un nombre sans cesse croissant de conservateurs noirs estiment que les lois votées par les démocrates dans la foulée du mouvement en faveur des droits civiques des années 1960 perpétuent la dépendance des Noirs au lieu de les affranchir. Il est cependant ironique de constater que ces conservateurs noirs, tel Clarence Thomas, récemment nommé à la Cour suprême, doivent justement leur succès aux programmes de discrimination positive qui leur ont permis d'accéder à des institutions universitaires comme Yale et Harvard.

Quoi qu'il en soit, plusieurs conservateurs noirs, tout en reconnaissant que le racisme existe toujours aux

États-Unis, refusent d'y voir la cause des difficultés des membres de leur communauté. Au contraire, argue Shelby Steele, un de leurs plus éloquents porte-parole, c'est l'impression d'être des victimes qui nuit aux Noirs, les poussant à s'appuyer sur des programmes de discrimination positive qui ne font que perpétuer leur sentiment d'infériorité.

M. Steele, un professeur d'anglais à l'Université d'État de San Jose, qui a publié plusieurs articles sur le sujet, ajoute que les Noirs ont souvent tendance à vouloir remporter des victoires sur le plan moral plutôt que sur le terrain.

Même s'il est critiqué par plusieurs Noirs, le professeur Steele a lancé un débat important pour les États-Unis en cette fin de siècle. L'ennui, c'est que David Duke et ses supporters risquent de ramener ce débat là où il était en 1950.

David contre Goliath

RICHARD HÉTU

envoyé spécial

La Presse à NOUVELLE-ORLÉANS

David contre Goliath? Non. David Duke n'a pas utilisé cette image en cette fin de campagne électorale, mais c'est néanmoins l'impression que donne l'élection pour le poste de gouverneur de la Louisiane. Quelques considérations:

■ Non seulement Duke est-il condamné par le président George Bush, les médias nationaux et le monde des affaires de la Louisiane, mais il est aussi la cible d'une pléthore de personnalités du monde des arts et du sport en Louisiane.

■ Dans un État, la Louisiane, où le football est le sport numéro un, Duke a vu le quart-arrière des Saints de Nouvelle-Orléans, de la Ligue nationale de football, mettre en garde la population contre l'ancien leader du Ku Klux Klan dans un message publicitaire à la télévision.

■ «En tant que quart-arrière des Saints de Nouvelle-Orléans, quand je saute sur le terrain, la seule couleur qui me préoccupe est celle du chandail des joueurs», dit Bobby Hebert, dont l'équipe connaît une saison remarquable. «En tant que citoyen de la Louisiane, je ne peux pas penser que l'avenir de notre État sera remis entre les mains de gens qui veulent nous juger selon la couleur de notre peau. Les bonnes gens de cet État méritent mieux.»

■ À la suite de Hebert, un Blanc, les Neville Brothers, un duo musical noir dont la popularité est internationale, ont également invité la population de la Louisiane à tourner le dos à Duke.

■ «Tout le monde devrait se mettre à genou et prier», a déclaré Art Neville, à l'émission *Nightline*, de Ted Koppel. «Si cette situation ne nous réveille pas, rien ne le fera.»

■ Dans ses messages publicitaires, Duke explique à ses supporters qu'il est critiqué parce qu'il prend la part des petites gens contre l'establishment.

Il accuse aussi le monde des affaires d'exercer un «chantage économique» sur la population de la Louisiane et les médias nationaux d'être sous le contrôle d'idéologues libéraux.

■ «Ce qui se passe n'est pas américain, se plaint-il. Si nous laissons les médias nationaux dicter nos choix, pourquoi alors tenir une élection en Louisiane?»

■ Certains analystes craignent que l'attention des médias nationaux sur le passé de Duke ne joue en faveur du candidat républicain auprès d'un électoral historiquement indépendant.

■ Certains électeurs, ajoutent-ils, pourraient également ressentir une sympathie pour un homme qui se bat seul contre tous avec des moyens beaucoup plus modestes que ceux dont dispose son adversaire démocrate, Edwin Edwards.

■ Dans un tel contexte, le pourcentage de voix que recevra Duke sera d'autant plus significatif de l'attrait que ses idées exercent sur la population.

Les droits de l'homme, au coeur du Sommet de la francophonie

JOËL DONNET
Associated Press
PARIS

■ Pour leur quatrième sommet depuis 1986 qui s'ouvre mardi à Paris, 50 délégations de 46 pays devraient entrer dans leur pleine « maturité », en poursuivant sur la voie de projets très concrets et en rationalisant leurs structures. Mais les droits de l'homme et la démocratisation devraient aussi être très discutés.

Preuve que la francophonie est un « concept qui marche », selon l'expression du porte-parole de l'Élysée, Jean Musitelli, ce sont cinq délégations de plus qu'au dernier sommet de Dakar (mai 1989) qui assisteront pendant trois jours à ce sommet, dont le Cameroun et, comme observateurs, la Roumanie et la Bulgarie. Une vingtaine de chefs d'État et une douzaine de chefs de gouvernement sont attendus.

Les francophones veulent poursuivre la politique très pragmatique et multilatérale inaugurée à Paris lors du premier sommet de 1986. C'est ainsi que devraient

être lancés des projets comme la transformation de l'université Saint-Louis du Sénégal ou un institut informatique à Hanoï. Envisagée dès 1986, l'extension à l'Afrique de TV5 (regroupement de chaînes de télévision européennes et canadiennes) semble par contre toujours poser des problèmes.

Simplification

Cette réunion de trois jours, qu'ouvrira mardi matin au Palais de Chaillot le président François Mitterrand, devrait aussi permettre une simplification des structures de mise en oeuvre de ces nombreux projets, aujourd'hui dotés d'une enveloppe financière annuelle de 100 millions de dollars. En cela, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT, institution « ancêtre » de la francophonie) devrait probablement obtenir confirmation du rôle d'opérateur principal des sommets qui lui avait été attribué à Dakar.

Plusieurs résolutions politiques et économiques seront adoptées le premier jour, avec un champ très ouvert: Proche-Orient, Liban, Cambodge, Haïti (le prési-

dent déposé Jean-Bertrand Aristide devrait être présent), mais aussi les problèmes économiques et notamment d'endettement des pays en développement.

L'un des points forts des discussions sera sans doute celui des droits de l'homme et de la démocratisation. Dès mai 1989 à Dakar, les francophones avaient innové en adoptant une déclaration qui appelait « au respect des droits de la personne comme au respect du droit au développement ». Ce texte novateur, proposé par le Canada, précisait qu'« aux droits des individus doivent correspondre les droits des peuples ».

Depuis, le vent de démocratisation parti d'Europe de l'Est a gagné de nombreux pays d'Afrique, non parfois sans crises sanglantes comme au Zaïre récemment — dès le début de l'année avait été décidé que Kinshasa n'abriterait pas comme prévu le sommet, ainsi transféré à Paris. Lors du sommet franco-africain de La Baule, en juin 1990, M. Mitterrand avait défini la nouvelle orientation de la politique française en la matière.

re avec la promesse d'une « prime » à la démocratisation de la part de Paris.

Les Franco-Canadiens sont aussi très sensibles à cette question et comptent proposer, soutenus par le Québec, la création d'une « unité de soutien à la démocratisation » au sein de l'ACCT proposant une aide technique aux pays qui la souhaite.

Très discutée en octobre à Harare, lors du sommet du Commonwealth, notamment sous la

pression du Canada, la question des droits de l'homme avait déjà été très abordée entre anglophones. Mais l'idée de lier l'aide économique au respect de ces droits n'avait guère reçu le soutien espéré par Ottawa et Londres.

Les francophones auront en tout cas reçu au moins deux rapports dans ce domaine. Un publié jeudi par Amnesty internationale, qui déplore des centaines de « disparitions » et emprisonnements arbitraires dans nombre de

pays membres et appelle le sommet à prendre des « mesures concrètes » en faveur de la « protection des droits de l'homme dans les pays francophones ». De son côté, Reporters sans frontières relève qu'« au moins 30 des États présents au sommet ne respectent pas la liberté de la presse » et réclame la libération de 16 journalistes toujours détenus au 31 octobre: sept au Vietnam, cinq en Tunisie, un aux Comores et trois « otages » au Liban.

50 délégations de 46 pays sont attendues à Paris

d'après Associated Press
PARIS

■ Le monde francophone compte sur les cinq continents — selon des estimations difficiles — plus de 120 millions de représentants dans une quarantaine de pays qui, contrairement au Commonwealth, sont unis plus par la culture que par l'histoire.

Ce chiffre de plus de 120 millions de francophones compte les personnes de langue française maternelle ou seconde — avec des francophones résidant dans des pays non-représentés au sommet de Chaillot.

L'essentiel du monde francophone devrait cependant être représenté lors de ce quatrième sommet, où 50 délégations de 46 pays sont attendues — la différence tient à la triple représentation canadienne (Canada, Québec et Nouveau-Brunswick), à la double représentation belge (Belgique et Communauté française)

et à la venue de deux délégations des États-Unis). Cela fait huit de plus qu'au précédent sommet de Dakar en 1989, avec notamment le Cameroun (qui avait des problèmes dus à son bilinguisme), le Vanuatu (longtemps hostile à la politique française dans le Pacifique-Sud), mais aussi la Louisiane (qui avait auparavant un statut spécial) et, à titre d'observateurs, la Roumanie et la Bulgarie en raison de leur attachement à la langue française, ainsi que la Nouvelle-Angleterre (États-Unis).

Ces pays — hormis les États-Unis — comptent environ 350 millions d'habitants. Mais tous ne parlent pas français.

Le grand absent du sommet sera de nouveau l'Algérie, qui n'apprécie guère ce genre de réunions où elle voit des relents de colonialisme, mais que ses 6,7 millions de francophones placent au troisième rang dans le monde. Autres absents: la Syrie, Andorre

ou encore les régions de Jersey et Pondichéry.

Voici la liste des pays, États et provinces invités au sommet de Chaillot, en fonction du statut du français (par ordre décroissant d'importance de la population francophone):

— Langue maternelle et officielle: France, Canada, Canada-Québec, Canada-Nouveau Brunswick, Belgique, Belgique-Communauté française, Suisse, Luxembourg, Vanuatu, Monaco.

— Langue officielle et langue d'enseignement: Côte d'Ivoire, Zaïre, Cameroun, Madagascar, Sénégal, Bénin, Mali, Congo, Guinée, Togo, Burkina Faso, Rwanda, Gabon, Niger, Burundi, Centrafrique, Tchad, Louisiane, Mauritanie, Djibouti, Comores, Seychelles, Val d'Aoste.

— Langue d'enseignement: Maroc, Tunisie, Haïti, Liban, Vietnam, Nouvelle-Angleterre, Maurice, Égypte, Roumanie, Bulgarie, Cambodge, Laos, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Cap-Vert, Dominique, Sainte-Lucie.

Les projets réalisés depuis 1986

d'après Associated Press
PARIS

■ Le sommet francophone qui se déroule du 19 au 21 novembre au palais de Chaillot à Paris est le quatrième après ceux de Paris (1986), Québec (1987) et Dakar (1989). Voici les principales décisions prises par ces précédents sommets:

— 17-19 février 1986 à Paris: après un quart de siècle d'actions diverses entre francophones et grâce à la fin de la polémique entre Canadiens et Québécois, un premier sommet de la francophonie a lieu, placé par le président François Mitterrand sous le signe de « l'ambition et l'imagination ». Le sommet, qui regroupe des représentants de 41 pays et communautés des cinq continents, arrête 28 actions concrètes prioritaires, parmi lesquelles le lancement

d'une collection de livres de poche et la création de l'Agence internationale francophone d'images (AIV), l'extension de TV5 en Amérique du Nord ou encore la constitution d'une banque de données sur les logiciels en langue française.

— 2-4 septembre 1987 à Québec: les 40 délégations (le Vanuatu n'est pas venu) adoptent un drapeau et décident de doubler leur effort financier multilatéral. Parmi les actions concrètes, ils arrêtent l'organisation de Jeux francophones (les premiers auront lieu en juillet 1989 au Maroc et les deuxièmes sont prévus dans l'Essonne en juillet 1993) et la création d'une université francophone hors-murs par réseaux. M. Mitterrand estime que « la francophonie se met en place. Elle avance, elle annonce des projets ». Durant le sommet, le président burundais Jean-Baptiste Bagasa est renversé. Le Canada an-

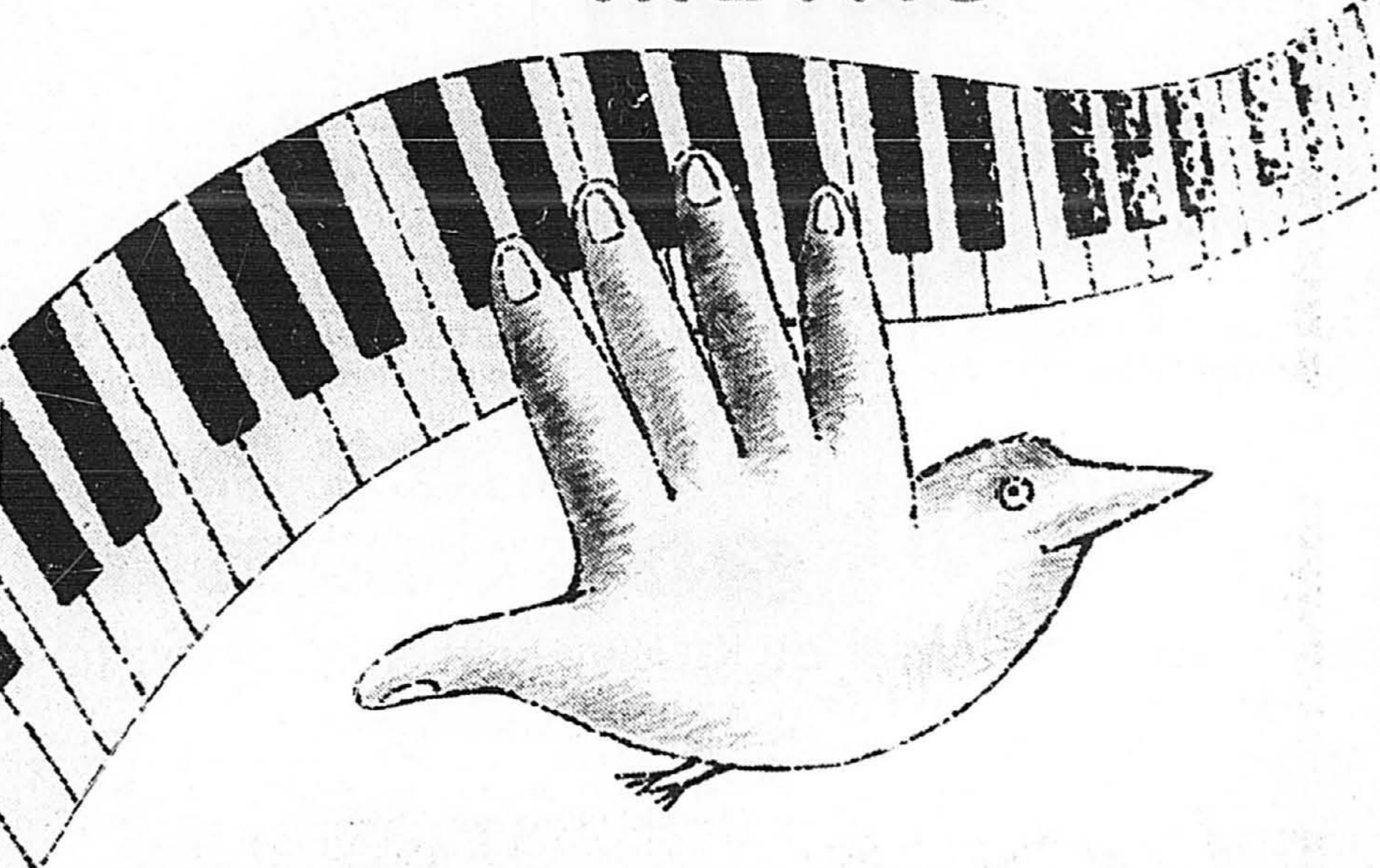
nonce l'annulation de la dette de sept de ses créanciers africains.

— 24 au 26 mai 1989 à Dakar: les 41 délégations mettent l'accent sur l'environnement (elles décident notamment une réunion des ministres concernés qui aura lieu à Tunis en avril 1991). Parmi les multiples projets toujours très concrets souhaités, on relève la décision, déjà prise à Paris, d'étendre la diffusion de TV5 à l'Afrique sous forme d'une banque d'images, ainsi que la mise en place d'un fonds d'aide à la création audio-visuelle dans les pays du Sud. L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), première structure multilatérale créée en 1970, est désignée comme le principal opérateur des sommets. La France annule la dette publique au développement de 35 pays les moins avancés (PMA) envers elle — soit 5 milliards de dollars.

La Presse
PRÉSENTE

Les Matins
Symphoniques

★ ★ ★ ★ ★
METRO



OSM ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL CHARLES DUTOIT

OFFREZ-VOUS UNE MATINÉE À VIENNE
LE MARDI 19 NOVEMBRE 10h30
À LA PLACE DES ARTS

SIMON STREATFEILD, chef • JOANNE KOLOMYJEC, soprano

Billets: 14,37\$ EN VENTE AUX GUICHETS de l'OSM • 842-9951
ET DE LA PLACE DES ARTS • 842-2112
(Taxes et redevance PDA comprises)

Service de café et de muffin avant chaque concert à compter de 9h30, en collaboration avec: Les Cafés Grient Express, Natrel Inc., Sucre Lantic Ltée, Cuisine Nature Inc., Les Marques FBI Ltée, Price Wilson, Van de Water-Raymond, le Comité des bénévoles de l'OSM.



CES ENTREPRISES ONT QUELQUE CHOSE EN COMMUN...


QUEBECOR INC.


Sergaz

PREVOST

LACASSE

SUPERMARCHES

GP

SILENCIEUX
GOSELIN

NOUS.



BANQUE
NATIONALE